MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Vingt-troisième séance – Mardi 28 octobre 2025, à 17 h 30

Présidence de M. Ahmed Jama, président

La séance est ouverte à 17 h 30 dans la salle de l'Hôtel de Ville.

Font excuser leur absence: *M. Rémy Burri (remplacé par M. Gary Bennaïm)*, *M. Emmanuel Deonna (remplacé par Mme Khadidiatou Sene Beck), M. Valentin Dujoux (remplacé par Mme Uzma Khamis Vannini)*, *M. Simon Gaberell (remplacé par Mme Laurence Desarzens)*, *M. Jérôme Gasser (remplacé par M. François Mireval)*, *M. Olivier Gurtner (remplacé par Mme Martine Sumi-Viret)*, *M. Alexandre Wisard (remplacé par Mme Fabienne Beaud)* et *Mme Livia Zbinden (remplacée par M. Olivier Baud).*

Assistent à la séance: *M. Alfonso Gomez*, maire, *Mme Christina Kitsos*, vice-présidente, *Mme Marie Barbey-Chappuis*, *Mme Joëlle Bertossa* et *Mme Marjorie de Chastonay*, conseillères administratives.

CONVOCATION

Par lettre du 15 octobre 2025, le Conseil municipal est convoqué dans la salle de l'Hôtel de Ville pour mardi 28 et mercredi 29 octobre 2025, à 17 h 30 et 20 h 30.

1. Exhortation.

Le président. Mesdames les conseillères municipales et Messieurs les conseillers municipaux, prenons la résolution de remplir consciencieusement notre mandat et de faire servir nos travaux au bien de la Cité qui nous a confié ses destinées.

2. Communications du Conseil administratif.

M^me^ Joëlle Bertossa, conseillère administrative. Bonsoir! Alors, comme vous vous y attendez certainement toutes et tous, nous allons parler de la tempête qui a eu lieu la semaine dernière… *(Brouhaha.)*

Le président. S'il vous plaît…

M^me^ Joëlle Bertossa, conseillère administrative. Le micro fonctionne…? Nous allons parler non pas de la tempête Benjamin qui a malheureusement ravagé quelques arbres au Jardin botanique… *(Brouhaha. Cloche.)* On n'entend toujours pas?

Une voix. Vas-y!

M^me^ Joëlle Bertossa, conseillère administrative. Vous m'entendez? Je suis muselée… Alfonso, tu veux parler?

Le président. C'est le prochain, et chez toi, ça marche…

M. Alfonso Gomez, maire. C'est ton micro qui est rouge…

M^me^ Joëlle Bertossa, conseillère administrative. Oui, mais ils disent qu'ils ne m'entendent pas… Est-ce que vous m'entendez?

Je vais refaire mon introduction parce que ça m'aide pour débuter ce long fleuve… Voilà, je voulais prendre quelques minutes pour vous parler non pas de la tempête Benjamin mais de la tempête qui a eu lieu à la Comédie.

Je répondrai bien sûr à toutes vos questions ultérieurement mais je trouvais important d'avoir un temps un peu plus long que les deux minutes qui seront à ma disposition plus tard pour les réponses aux questions orales afin de rétablir un certain nombre de faits. Ça fait quand même une semaine dans les médias que beaucoup de chiffres sont donnés et que des accusations sont proférées, alors c'était très important pour moi de vous donner ce soir des faits et des chiffres réels pour que la discussion se fasse si possible de manière apaisée et avec un peu de bienveillance.

Une des accusations portées contre la Comédie, c'est l'utilisation par la directrice, Mme Chavrier, des deniers publics à titre personnel. J'aimerais d'abord préciser que c'est dans son cahier des charges que de produire et de mettre en scène des pièces de théâtre et que c'est également grâce à son succès qu'elle attire des spectateurs et des spectatrices mais aussi des artistes internationaux.

On lui a également reproché ses absences au début de son mandat… J'aimerais rappeler ici, pour celles et ceux qui ne le savaient pas, qu'elle avait annoncé dès le départ qu'elle ne serait pas là les premiers mois de son mandat parce qu'elle serait justement en train de créer sa pièce *Absalon, Absalon*. Eh bien, quand bien même elle avait prévenu à ce propos, la Fondation d'art dramatique de Genève (FAD) a voté à l'unanimité pour que Mme Chavrier reprenne la direction de la Comédie.

En outre, dire que ses pièces ont été financées de manière plus importante que les autres, c'est faux. Alors j'ai les chiffres… Je ne vais pas non plus faire un étalage, mais je vous les donnerai très volontiers par écrit. Il ne faut pas oublier que ce sont des coproductions qui sont jouées et qu'elle peut donc trouver des fonds ailleurs. Toujours est-il que la Comédie a payé 488 000 francs pour la pièce *Absalon, Absalon*. Cette pièce s'est jouée à la Comédie durant huit dates, a reçu 2900 spectateurs, et surtout a donné lieu à 46 représentations en tournée.

Pour ce qui est de cette année, car je trouve intéressant de voir les comparaisons, la nouvelle pièce de Mme Chavrier qui s'appelle *Occupations* coûte, elle, 332 000 francs. A titre de comparaison, *Honda Romance* de Vimala Pons, que vous avez peut-être vue, s'est montée à 316 000 francs. Une autre pièce d'une jeune artiste suisse, Catol Teixeira, a eu, pour sa part, un budget de 334 000 francs. Donc en fait, Mme Chavrier est exactement dans la norme des spectacles. Ils sont heureusement bien financés par la Comédie, et c'est ce qu'on défend ici.

En outre, on a franchement un peu tout entendu par rapport à la place des créations des artistes genevois, genevoises, romands et romandes au sein de la Comédie. Alors, là aussi c'est important de dire que c'était dès le départ dans son cahier des charges… C'est écrit dans la convention, sa ligne artistique, c'est la valorisation du travail des créatrices et créateurs genevois, suisses et internationaux.

Je vais vous donner quelques chiffres… Sous la dernière direction qu'on appelle NKDM – le duo Natacha Koutchoumoff/Denis Maillefer – le taux de présence des productions suisses était de 33% en 2021-2022, de 44% en 2022-2023, et de 50% en 2023-2024. Avec Séverine Chavrier, il était de 44% en 2024-2025 et de 36% en 2025-2026. Désolée de donner des chiffres un peu comme ça, mais c'est pour dire qu'elle fait exactement la même chose que ses prédécesseurs. Pour la saison 2024-2025, cent vingt-huit artistes ont été programmés, dont 76% sont Suisses. Parmi les compagnies coproduites, 61% sont suisses. M[me] Chavrier a donné une condition supplémentaire qui n'existait pas auparavant: toute coproduction internationale devrait engager au moins un ou une interprète suisse. Dans son nouveau spectacle, il y a trois interprètes suisses sur cinq comédiens. Quatre compagnies genevoises ou romandes sont coproduites par la Comédie cette année et pas moins ont été coproduites depuis l'arrivée de M[me] Chavrier – je l'ai déjà dit.

Je ne vais pas vous donner la liste des noms des artistes suisses et romands qui sont là depuis qu'elle dirige la Comédie. Il y a d'ailleurs peut-être aussi un malentendu car ces derniers sont moins connus que d'autres qu'on a beaucoup entendus ces deux dernières semaines. M[me] Chavrier promeut en effet beaucoup de jeunes artistes qui sortent de la Manufacture, essentiellement des femmes, alors ce sont peut-être des noms qui résonnent moins à vos oreilles; il n'empêche que ce sont des créateurs et des créatrices suisses.

J'en viens au sujet «trop de Français à la direction du théâtre»… Alors moi, j'ai quand même été extrêmement choquée de certains termes qu'on a utilisés, surtout sur les réseaux mais qu'on m'a rapportés également. Je défendrai le fait – je l'ai toujours fait et je continuerai à le faire – que la culture, c'est quelque chose d'internationaliste. Il n'y a pas de nationalité au talent, il n'y a pas de nationalité par rapport à ce qu'on peut se donner les uns aux autres, à ce qu'on peut engager comme émotion et comme discours. On a un super nouveau directeur de l'Orchestre de chambre de Genève qui est Français, on a une magnifique directrice du Musée d'ethnographie qui est Française – je ne vais pas vous donner toute la liste. Et à l'inverse, je vous rappelle que les Suisses rayonnent aussi à l'étranger. On a un Suisse comme nouveau directeur du Musée d'art moderne de New York.

Ça m'a d'autant plus choquée que l'on est en train de parler là de toutes ces créations genevoises à la Comédie, mais que, quand vous allez dans tous les festivals de films auxquels vous assistez et continuerez à assister, je l'espère, on parle très peu des productions suisses ou romandes… On va essentiellement voir des films étrangers. Je n'ai jamais entendu personne dans cet hémicycle s'en offusquer.

Il ne faut pas oublier non plus que la FAD, c'est également le théâtre Le Poche. La FAD est une fondation qu'on avait créée à l'époque qui contient en effet la Comédie qui est un peu plus connue parce qu'elle est plus grosse, mais il y a aussi

Le Poche qui est dirigé par Martine Corbat. Alors, désolée, elle est Jurassienne, pas Genevoise, mais elle produit 100% d'artistes romands. C'est sa ligne, c'est pour ça que Mme Corbat a pris la direction de ce théâtre. Il y a donc tout de même un équilibre entre les deux institutions. Quant à tous les autres directeurs et directrices des théâtres genevois, ils sont Suisses. Ils ne sont pas tous Genevois, il y en a une qui est Vaudoise mais ils sont tous Suisses – c'est important de le savoir.

On a beaucoup réfléchi avec Mme Coré Cathoud, qui s'occupe du théâtre au sein du Service culturel, sur les raisons pour lesquelles on n'arrive pas à nommer des gens qui viennent du sérail dans les grandes institutions comme la Comédie, mais il y a d'autres exemples. C'est une réflexion que nous avons depuis le mois de juin. Nous aimerions bien faire plus d'échanges et de formations pour les jeunes qui sortent des écoles ici ou qui dirigent des théâtres comme le Théâtre de l'Orangerie, pour en citer un, afin qu'ils arrivent à un niveau supérieur dans les projets qu'ils peuvent porter dans le réseau international qu'ils se créent. C'est ce sur quoi nous allons nous atteler dans les années à venir. Nous en avons déjà parlé au milieu théâtral; il a pris ça de manière très positive. Il s'agit de faire des liens. Il s'agit pour eux aussi d'aller apprendre dans d'autres pays comment on tient des scènes d'une telle envergure et la façon dont on se crée un réseau international.

J'en viens au sujet du management et du personnel de la Comédie. Alors, j'ai dit dans la presse – ça m'a été reproché – que le *turnover (ndlr: la rotation du personnel)* était dans la norme. Merci, Timothée Fontolliet *(ndlr: le collaborateur personnel de la magistrate, ancien conseiller municipal),* de nous avoir fait des recherches à ce sujet. Alors c'est peut-être malheureux mais, d'après l'Office fédéral de la statistique, le *turnover* moyen suisse dans tout ce qui est entreprises culturelles est de 9,8%. Là on parle quand même d'une entreprise de quatre-vingts employés… Eh bien, à la Comédie, le *turnover* était avant l'arrivée de Mme Chavrier de 7% en 2022-2023, puis de 7,5% en 2023-2024. En 2024-2025, avec l'arrivée de Séverine, puis en 2025-2026, on est à 10%. Le *turnover* fait partie intégrante, malheureusement ou pas, de ces grandes institutions.

Par contre, j'aimerais le dire parce que ça a été dit et que c'est une vérité, il y a eu des tensions au sein de la Comédie spécialement depuis juin dernier. Il y a effectivement eu sept démissions. On ne peut pas faire comme si ça n'existait pas. Mais ce que j'aimerais dire ce soir, c'est que les personnes qui ont démissionné et le personnel s'en sont non seulement référés à la commission du personnel – et le climat était compliqué à l'intérieur de la Comédie – mais que celle-ci s'en est référée aussi à la FAD, qui a pris des mesures pour améliorer la situation. Or, selon le personnel que j'ai pu interroger et selon la commission du personnel avec laquelle j'ai pu communiquer, tous ont dit que le climat était apaisé et que les mesures mises en place étaient satisfaisantes. Il n'empêche qu'il y a eu effectivement ces démissions.

Et il y a la question des recrutements… Alors je précise en préambule, parce que c'est important, que les recrutements sont du ressort et de la responsabilité de la Direction de la Comédie. Ils ne sont ni de mon ressort ni de celui de la FAD. Ils sont bien du ressort de la Comédie. Il est par contre du ressort et de la fondation et de la magistrate évidemment, mais aussi de tous les représentants au sein de la fondation qui, je le rappelle, viennent de tous les partis ici présents, que de vérifier que les choses se font dans les formes. C'est le cas, j'ai pu le voir, on a pu me démontrer que tous les recrutements avaient été faits dans la norme. Il y a eu des appels d'offres, des processus de sélection et certaines personnes ont été choisies plutôt que d'autres. Je ne peux pas vous donner des noms, mais sur les sept directeurs, il y en a quatre qui sont de la maison dont deux qui sont là depuis quatre directions. Et il y a effectivement deux nouvelles personnes qui viennent de France et qui étaient des collaborateurs proches de M^me^ Chavrier à l'époque.

Ce que je vais vous dire maintenant ne va évidemment pas satisfaire tout le monde. Je peux vous dire que j'ai écrit ce matin à la Cour des comptes, avec laquelle je me suis entretenue hier. Nous avons saisi la Cour des comptes pour faire ce qu'on appelle un «audit de légalité et de gestion portant sur la gouvernance» de la Comédie de Genève. Nous avons sollicité la Cour pour analyser la gestion opérationnelle, le pilotage stratégique et la gouvernance.

J'en viens à la transparence, étant donné que j'ai aussi entendu beaucoup de choses de la part de certaines personnes présentes dans cette enceinte. Cela m'a d'ailleurs un peu étonnée car vous devriez savoir mieux que les autres que la transparence existe déjà. Elle existe dans le fait que tous les partis politiques ont un représentant au sein du conseil de la FAD, laquelle vérifie les comptes, vérifie les budgets et vérifie les recrutements. Tous les budgets sont soumis au Conseil administratif et les comptes sont soumis au Service du Contrôle financier et à la commission des finances.

En conclusion, eh bien, je vous l'ai dit, sur le fond, je comprends les inquiétudes, et je le vois aussi comme un attachement à cette grande maison qui a un succès assez incroyable. On s'en félicite. A la dernière représentation de sa nouvelle saison, elle a quand même largement été applaudie, et franchement, le succès public le prouve. Mais elle est aussi adoubée par la presse et par vous, je l'espère, si vous allez voir ses spectacles. Mais voilà, je comprends les inquiétudes, et c'est pour ça que nous avons sollicité la Cour des comptes. Nous espérons qu'elle pourra rassurer, en tout cas faire toute la lumière qui est nécessaire pour retrouver un peu d'apaisement.

Et puis, si vous permettez, sur la forme, je l'ai dit, moi j'ai trouvé que les attaques étaient extrêmement violentes et très unilatérales. On a très peu entendu la voix de cette directrice et pas du tout entendu la voix de celles et ceux qui travaillent là-bas aujourd'hui. Ils sont très choqués. Il faut aussi aller voir les gens sur place. Franchement, ce n'est pas évident pour eux.

En même temps, je me suis souvenue de certaines crises… Je pense que certains d'entre vous s'en souviendront. C'est souvent malheureusement lié au domaine théâtral. Je ne sais pas, ça doit être le fait de vouloir faire des drames, de la tragédie… On avait quand même titré «Du balai à la Comédie» quand Anne Bisang était arrivée à l'époque parce que dix personnes, je crois, avaient démissionné. Et je ne sais pas si vous vous souvenez des attaques extrêmement virulentes il y a deux ans contre Mathieu Bertholet qui avait eu le malheur de dire une phrase déplacée sur Léman Bleu. Il s'en était reçu… je ne vais pas être vulgaire, mais c'était extrêmement violent. Le *Temps* avait écrit: «L'heure des baïonnettes, des tirades assassines et des plaies purulentes». Ça venait des mêmes personnes qui aujourd'hui critiquent M^me^ Chavrier.

Pour conclure, vu que j'ai votre attention, j'aimerais quand même citer Matthias Langhoff parce que c'est aussi grâce à lui qu'on a la Comédie. Il disait: «Le théâtre genevois ne pourra se distinguer que par son aspect artistique particulier, par le style du travail qu'il cultivera et non par la nationalité de ceux qui y travailleront. Un théâtre n'est pas un ensemble d'art folklorique, il vit dans un réseau de liens plus vastes et qui s'étend bien au-delà des frontières.» *(Applaudissements.)*

Le président. Merci, Madame la magistrate. Si on vous a accordé autant de temps, c'est parce que le sujet est très délicat. Mais, s'il vous plaît, soyez concis, le Conseil administratif, dans votre communication… Monsieur le magistrat, Monsieur le maire, Monsieur Alfonso Gomez, vous avez la parole.

M. Alfonso Gomez, maire. Merci, Monsieur le président. Je serai bref parce qu'il y aura peut-être également des questions orales tout à l'heure. J'ai été surpris à la suite d'une lettre adressée aux chefs de groupe du Conseil municipal et aux signataires de la recommandation à la proposition PR-1726 sur la rue de Carouge. Il y a deux points qui sont choquants. Le premier, c'est que nous n'avancerions que très lentement avec le Conseil administratif dans la résolution de ces cas.

Alors, j'étais pour le moins consterné quand j'ai lu ça tout à l'heure. J'ai téléphoné au représentant des commerçants, qui s'est excusé de la teneur de ce message. Mais pourquoi cela nous a-t-il choqués? C'est parce que nous avons, au contraire, été hyper-rapides! Je veux dire que c'est très rare que l'on voie une telle procédure se dérouler aussi rapidement, avec tout ce que vous devez mettre en place, en l'occurrence une convention qui doit être signée, des signataires qui doivent être enregistrés, des transferts d'argent qui doivent être effectués sachant qu'il n'était possible d'effectuer les opérations qu'à partir du 15. Toujours est-il que le président de l'association des commerçants a dit que ce mail était effectivement parti de manière un peu précipitée.

Je répondrai concrètement si vous avez des questions, mais sachez simplement que les paiements ont déjà commencé à se faire. Cent neuf dossiers ont été présentés par les commerçants, et un certain nombre ont été indemnisés. Pour d'autres, eh bien, on est en cours de traitement. La commission qui doit traiter les cas litigieux pour savoir si des dérogations sont plausibles ou pas tiendra sa première séance demain, je crois. Je suis donc un peu choqué par la teneur de ce mail.

Mais je suis également choqué – je l'ai dit au président et je le répète ici parce qu'on l'entend parfois ici ou là – qu'on s'en prenne à tel ou tel fonctionnaire. De façon générale, les décisions que prennent les fonctionnaires sont les décisions que prennent les magistrats. Qu'on s'en prenne publiquement à l'exécutif, rien de plus normal, car c'est notre fonction et c'est pour ça que nous sommes là. Les fonctionnaires ne font que respecter les instructions que nous leur donnons. Et donc, que l'on s'en prenne à eux, comme dans ce message – et je me permets de le dire parce que vous l'avez reçu quasiment toutes et tous dans cette enceinte –, est inadmissible. Alors je tiens à répéter que l'ensemble des décisions qui sont prises…

Le président. Nous n'avons pas reçu ce mail…

M. Alfonso Gomez, maire. Ah, si vous ne l'avez pas reçu, excusez-moi, mais c'était marqué «à l'attention du Conseil municipal et aux signataires de la recommandation à la proposition PR-1726»… *(Brouhaha.)* Sachez donc que la procédure va extrêmement rapidement et que les premiers paiements ont déjà été effectués. Le président de l'association des commerçants m'a confirmé qu'ils étaient très satisfaits de la façon dont le processus se déroulait. Mais je pourrai revenir là-dessus si vous avez des questions plus précises. Et je suis désolé, mais on m'avait dit que ça avait été envoyé à l'ensemble du Municipal. *(Brouhaha.)*

3. Communications du bureau du Conseil municipal.

Le président. M. Gomez sera absent aujourd'hui dès 18 h 15 mais il reviendra à 20 h 30. Il sera également absent demain à 17 h 30. M[me] Kitsos ne sera pas là non plus ce soir à partir de 20 h 30. Je salue le public présent qui nous fait l'honneur de suivre nos débats en direct. Il lui est rappelé de se conformer aux règles de comportement affichées à la tribune.

Nous avons reçu un courrier de l'Union des forains de Genève et de l'Association foraine de la Suisse romande concernant la demande d'organiser un champ de foire sur les quais en 2026. Il nous a été transmis par e-mail le 17 octobre 2025. *(Voir l'annexe à la fin du point de séance.)* Nous avons également reçu le 27 octobre 2025 une correspondance de M. Elidan Arzoni concernant son enquête personnelle sur l'emploi des artistes de théâtre genevois, genevoises, romands et romandes à la Comédie de Genève pendant la saison 2025/2026, laquelle a été transmise à la commission des arts et de la culture.

Concernant le déroulement de la session, nous poursuivrons après les communications avec l'élection d'un membre du Mouvement citoyen genevois au conseil de fondation de la Fondation communale pour le développement des emplois et du tissu économique en ville de Genève (Fondetec). Nous passerons ensuite aux questions orales.

Ce soir, à 20 h 30, nous traiterons les motions d'ordonnancement, puis les renvois directs dont la proposition PR-1729 pour laquelle le Conseil administratif a demandé le traitement sur le siège. Nous traiterons ensuite les rapports traités sans débat puis les rapports de pétitions.

Demain à 17 h 30, nous aborderons en premier les réponses du Conseil administratif, puis les éventuels rapports traités sans débat pour lesquels une ouverture de débat aura été demandée. Nous poursuivrons avec les rapports à fonction délibérative, surtout le point 17, le rapport PR-1668 A, et la suite des rapports de pétitions. Demain à 20 h 30, nous traiterons les objets dont vous aurez accepté l'urgence et, s'il nous reste du temps, les rapports à fonction délibérative.

Je vous informe que la permanence pour le soutien informatique – vous l'aurez vu – a lieu ce soir jusqu'à 19 h dans la salle des Deux-Cents.

Nous avons la joie d'annoncer la naissance de la petite Lina, fille de notre collègue Mathéo Uldry, née le 10 octobre 2025. Félicitations à ses parents. *(Applaudissements.)* Voilà une bonne nouvelle aujourd'hui.

Je vous informe que vous pouvez à nouveau utiliser comme avant les photocopieuses qui sont à votre disposition.

Le bureau vous rend attentifs à vérifier, lorsque vous proposez de nouveaux objets, que vos propositions relèvent bien des compétences du Conseil municipal, puisque, vous l'avez vu, l'ordre du jour est déjà immense…

Je vous informe de la présence – vous l'aurez vu aussi – d'un caméraman de la RTS, surtout pour le sujet de la Comédie. *(Rires.)*

Union des forains de Genève
Association foraine de la suisse romande
P/A
Chantal Wetzel
Chemin de Braille 11-cp 232
1290 Versoix

Versoix, le 15 octobre 2025

Direction et secrétariat du
Département de la sécurité et des sports
Rue de l'Hôtel de ville
1204 Genève

Concerne : Champ de foire 2026 sur les quais

Mesdames, Messieurs,

Par ce courrier, les deux associations représentatives des forains vous font part une nouvelle fois de leur demande formelle pour l'organisation d'un champ de foire d'été sur les quais à Genève pour une durée de 11 jours (votation populaire de mars 2018), soit du 30 juillet 2026 au 9 aout 2026.

Cela fait trois ans que nous nous voyons refuser cette demande (demande pour 2024 restée sans réponse).

Nous avons été reçus en commission et les représentants des différentes formations politiques de la ville ont bien compris la problématique de la situation.

Vous n'êtes pas sans savoir que ce champ de foire manque cruellement à notre corporation et nous impacte fortement. Il y a également un fort désir de la population qui n'est pas à négliger, sans compter notre contribution financière apportée à la ville de Genève.

Nous vous remercions de donner toute votre attention à ce courrier et nous vous remercions également de nous donner une réponse positive.

Avec nos meilleures salutations.

UFG
AFSR

4. Election d'un membre du Mouvement citoyen genevois pour faire partie du conseil de la Fondation communale pour le développement des emplois et du tissu économique en ville de Genève (Fondetec) (RCM, art. 130, lettre B) i).

Le président. Cette élection a lieu au scrutin secret et à la majorité absolue. Si un second tour est nécessaire, il aura lieu à la majorité relative. Les membres du Conseil municipal recevront un bulletin de vote sur lequel il s'agira de rédiger manuellement «oui» ou «non». Je vous rappelle également que pour calculer la majorité absolue, les bulletins blancs seront désormais comptabilisés dans les bulletins valables, en conformité avec la Constitution genevoise et le nouvel article 109 de notre règlement que nous avons adopté le 24 juin dernier.

Sept scrutateurs et scrutatrices ont été désignés par les partis: pour Ensemble à gauche et Union populaire, Mme Jessica Pini, pour Le Centre et les Vert'libéraux, Mme Fabienne Aubry-Conne, pour les Verts, Mme Louise Kasser-Genecand, pour le Mouvement citoyen genevois, M. Christian Steiner, pour le Parti libéral-radical, M. Sebastian Aeschbach, pour les socialistes, Mme Christel Saura et pour l'Union démocratique du centre, Mme Cathy Jacquier. Les secrétaires, Mmes Nadine Béné et Yasmine Menétrey, MM. Christian Zaugg et Alpha Oumar Dramé, sont chargés du contrôle des opérations et du dépouillement des votes.

La question qui vous est posée est la suivante: acceptez-vous la candidature du représentant du Mouvement citoyen genevois, M. Thomas Zogg, au sein du conseil de la Fondetec? Celles et ceux qui acceptent cette candidature inscrivent oui sur leur bulletin de vote, celles et ceux qui la refusent inscrivent non ou s'abstiennent.

Vous devez vous trouver à votre place pour recevoir votre bulletin. Vous ne pouvez inscrire que la mention «oui» ou «non». Toute autre inscription sera considérée comme bulletin nul – non valable. Ça, c'est très important, alors je le répète… Vous ne pouvez inscrire que la mention «oui» ou «non». Toute autre inscription sera considérée comme bulletin nul – non valable.

Je demande au Service du Conseil municipal (SCM) de distribuer les bulletins qui portent le numéro 1, les bulletins roses.

Septante-huit bulletins ont été distribués…

Je demande au SCM de recueillir les bulletins. Vous êtes priés de vous trouver à votre place…

Je déclare le scrutin clos… Je prie les scrutateurs et les scrutatrices de se rendre à la salle Nicolas-Bogueret afin de procéder au dépouillement. Les secrétaires

les accompagnent et contrôlent le dépouillement. Pendant le dépouillement, je suspends la séance.

(La séance est suspendue de 18 h à 18 h 03. Le président lit en attendant les réponses du Conseil administratif. Voir points de séance 5 à 11.)

Résultat de l'élection:

Bulletins distribués:	78
Bulletins retrouvés:	78
Bulletin blanc:	1
Bulletins nuls:	4
Bulletins valables:	74
Majorité absolue:	37,5

M. Daniel Sormanni (MCG). 37,5, ce n'est pas possible…

Le président. Cette candidature est refusée par 59 non contre 14 oui.

5. Réponse du Conseil administratif du 27 août 2025 à l'interpellation écrite du 7 décembre 2024 de M. Simon Brandt: «Quelles sont les affectations envisagées pour la parcelle de la campagne Masset (villa Zep)?» (IE-145)[1].

TEXTE DE L'INTERPELLATION

Suite au vote favorable du Conseil municipal pour l'achat de la parcelle dite de la campagne Masset (villa Zep), force est de constater qu'aucun projet n'existe aujourd'hui pour occuper ce lieu. Et que le débat politique porte davantage sur son utilité que son achat en lui-même. Ainsi, sachant que le délai fixé par le vendeur tombe en janvier, il semble d'autant plus nécessaire de posséder toutes les informations nécessaires au bien-fondé de cet achat et de l'usage possible et prévu. Chose qu'il n'a pas été possible de faire en raison de l'urgence du débat lors la dernière séance plénière et que la proposition provenait du Conseil municipal plutôt que, comme de coutume, du Conseil administratif.

Pour rappel, cette campagne Masset est une parcelle de 35 000 m^2 située dans le quartier de Saint-Jean, sur la rive droite du Rhône. Elle comprend une maison de maître du XVIII^e siècle, une piscine, des vignes qui sont exploitées pour produire du vin, de la forêt et une prairie. Parmi les projets évoqués, on parle d'un parc public qui pourrait être un lieu de sortie pour les écoles, les crèches, les personnes âgées et les jeunes, mais peu de l'usage qui serait fait de la maison et ses annexes existantes (piscine, vigne, etc.).

A cet égard, il semble nécessaire que le Conseil administratif explique son projet pour l'affectation de ce lieu afin d'éviter qu'il échoue en raison d'un flou sur celui-ci. Respectivement qu'il soit refusé ou abandonné en connaissance de cause sans que l'on ait de regrets ensuite.

Je remercie donc par avance le Conseil administratif pour ses réponses, si possible pour la séance du mois de janvier 2025 qui semble être la limite pour valider la vente selon l'actuel propriétaire de la parcelle.

1. Quelles sont les affectations envisagées pour la parcelle? Pour quel usage?
2. Quels sont les coûts envisagés pour les travaux éventuels ainsi que le budget de fonctionnement prévisionnel?
3. Pourquoi le Conseil administratif n'a-t-il pas fait usage de la préemption sachant que cette maison est en vente depuis plusieurs mois? Envisage-t-il de le faire dans un second temps?

---

[1] *Mémorial* 182^e année: Annoncée, N^o 34, p. 5878.

4. Quelles sont les contraintes légales (servitudes, typologie de la zone, etc.) dudit site? Peut-on les modifier unilatéralement? Sinon, qu'est-il prévu pour ce faire?
5. Est-il possible de faire du site un parc public? Si oui, en raison de son isolement et du voisinage, est-il envisagé une fermeture de celui-ci aux heures nocturnes sur le modèle du parc des Eaux-Vives?
6. Y a-t-il d'autres acteurs publics ou parapublics qui ont fait part de leur intérêt pour ce lieu et son exploitation ultérieure?

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

1. Le département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité (DACM) étudie plusieurs scénarios d'utilisation pour la villa et son terrain, parcelle N° 5304 à Genève-Petit-Saconnex, avenue d'Aïre 87, en lien avec la question écrite QE-799. Les réflexions portent sur les aspects suivants:

   a. Contexte de densification urbaine et fréquentation accrue

      Le quartier connaît une forte densification. Le secteur Saint-Jean-Aïre compte environ 10 500 habitants, et le voisin Charmilles-Châtelaine 24 100. Plusieurs plans de quartiers en cours ajouteront près de 650 nouveaux logements, augmentant la population locale de 1500 à 2000 habitants, avec un nombre croissant d'enfants. Cette évolution entraînera une pression importante sur les espaces publics, notamment pour les loisirs et la détente. La villa et son parc, situés dans ce contexte, représentent donc un potentiel majeur pour répondre à ces besoins, en offrant un lieu d'interface entre la ville dense et les espaces naturels environnants.

   b. Valorisation du parc comme espace public de qualité

      Le parc de la villa présente une valeur écologique importante. Sa mise en valeur comme parc public répond aux objectifs communaux de renforcer les espaces verts accessibles tout en protégeant le patrimoine historique et paysager. Il contribuerait à la qualité de vie, à la biodiversité locale et à la réduction de la pression humaine sur la rive du Rhône, très fréquentée notamment en été. Plusieurs usages sociaux et durables sont envisagés au-delà de la création d'un parc public: une aire de jeux, un centre aéré, une crèche en forêt, des potagers urbains ou encore une exploitation agricole professionnelle et des initiatives de permaculture.

   c. Usages possibles de la villa

      Plusieurs usages, avec une gestion publique, associative ou mixte, sont étudiés. La villa pourrait accueillir différentes activités comme la Maison du patrimoine ou la Maison de l'avenir, des espaces de réception (accueil

de délégations, salle des mariages) ainsi que des hébergements atypiques (tourisme patrimonial). Cette diversité d'usages permettrait d'assurer la valorisation et la pérennité du bâtiment, tout en répondant aux besoins du quartier et de la commune.

2. Les budgets d'investissement et de fonctionnement n'ont pas encore été établis à ce jour, les études seront lancées à l'issue de la votation populaire. Toutefois, des travaux importants, de l'ordre de plusieurs millions, seront à prévoir pour permettre l'accessibilité du parc et de la maison au public. Néanmoins, le Service des espaces verts (SEVE) a pu, d'ores et déjà, établir qu'un budget d'environ 120 000 francs/an serait nécessaire pour l'entretien des extérieurs dès le transfert de propriété. Des ressources supplémentaires seront nécessaires pour l'exploitation d'un parc ouvert au public.

3. Depuis la commercialisation de la parcelle précitée, Monsieur Chappuis, propriétaire de cette dernière, n'a signé aucun acte de vente avec un quelconque acheteur, ainsi, la Ville de Genève n'a pas eu l'opportunité d'exercer le droit de préemption que lui confère la loi sur la protection des monuments, de la nature et des sites (LPMNS) du 4 juin 1976. Toutefois, si Monsieur Chappuis devait vendre sa parcelle à un autre acheteur, l'exercice du droit de préemption serait possible.

4. La parcelle N° 5304 de la commune de Genève-Petit-Saconnex fait partie du plan localisé de quartier (PLQ) 27950 A qui ne prévoit pas de constructibilité sur cette dernière. Il coexiste différentes zones d'affectation sur cette parcelle: zone de développement 3, zone de bois et forêts, zone de verdure et zone de protection de la nature et du paysage.

   L'Inventaire fédéral des sites construits d'importance nationale à protéger en Suisse (ISOS) identifie l'ancienne Campagne Masset comme une partie de site (143) pour lequel un objectif de sauvegarde A a été retenu, soit la sauvegarde de la substance (maison) et de l'état existant en tant qu'espace agricole ou libre (parcelle).

   La parcelle et le bâtiment sont classés (MS-c 152) au sens de la LPMNS, ainsi il existe des restrictions à la propriété foncière de droit public résultant de la loi précitée.

   Au regard de la haute valeur patrimoniale de cette propriété, tout projet devra se faire de manière concertée avec l'Office du patrimoine et des sites (OPS) et devra faire l'objet d'un préavis de la Commission des monuments, de la nature et des sites (CMNS).

   Concernant les restrictions de droit privé, on observe des servitudes d'interdiction de bâtir et de vues droites se trouvant à proximité de la parcelle voisine

N° 4474 en raison des constructions et du garage souterrain en limite de propriété.

Ces limitations et restrictions mentionnées ci-dessus ne seraient pas problématiques pour la Ville de Genève en raison de l'usage prévu qui consiste en un parc public.

5. La création d'un parc public est envisageable sous réserve de respecter la loi sur la protection générale des rives du Rhône (LPRRhône) et la LPMNS. La fermeture de celui-ci aux heures nocturnes est incertaine, car cela nécessiterait l'édification d'une clôture qui ne serait vraisemblablement pas autorisée à l'intérieur du périmètre de protection des rives du Rhône.

6. Aucun autre acteur public ou parapublic n'a fait part de son intérêt pour l'acquisition de ce site. Toutefois, l'Etat de Genève a fait savoir qu'il serait intéressé à collaborer, si la Ville de Genève faisait l'acquisition de cet objet.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général: *Gionata Piero Buzzini*

La conseillère administrative: *Marjorie de Chastonay*

6. Réponse du Conseil administratif du 24 septembre 2025 à l'interpellation écrite du 5 février 2025 de M. Luc Barthassat: «Dénonciations à la Cour des comptes et plainte pénale à l'encontre de la Ville de Genève, soit, pour elle, M. Alfonso Gomez et deux fonctionnaires» (IE-150)[1].

TEXTE DE L'INTERPELLATION

1. La Gérance immobilière municipale (GIM) de la Ville de Genève, sous la gestion du conseiller administratif Alfonso Gomez, a fait l'objet de plusieurs dénonciations à la Cour des comptes.

Pourquoi la GIM ne respecte-t-elle pas les lois cantonales en ce qui concerne l'usage légal des locaux sur la parcelle 5080, soit le bâtiment des Halles de l'Ile, notamment en logeant au sein des Halles de l'Ile des personnes dans des studios d'atelier destinés aux activités et non autorisés aux logements? Nous demandons la production des baux à loyers pour ces «appartements» non autorisés.

2. La Direction du patrimoine bâti (DPBA), du département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité de la Ville de Genève, sous la gestion de la conseillère administrative Frédérique Perler, détient la responsabilité de maintenir les bâtiments publics et historiques aux normes. Les propriétaires des bâtiments chauffés avaient jusqu'au 31 janvier 2016 pour assainir les fenêtres et embrasures en façade, selon le Canton de Genève.

Madame Frédérique Perler, quelle est votre explication sur les raisons pour lesquelles le bâtiment des Halles de l'Ile n'a toujours pas des vitres lui permettant de répondre à ces normes?

3. La GIM a un rôle de régie immobilière publique, avec toutes les obligations de respecter les lois sur les baux et loyers fédérales ainsi que les responsabilités du bailleur qui en découlent.

Monsieur Alfonso Gomez, votre département a déjà été alerté à plusieurs reprises du danger de casse des verres simples, soit non sécurisés, faisant plus de 2 m de hauteur, sachant qu'on en compte plus d'une dizaine qui donne sur la cour publique. En cas de casse, ces vitres produisent des échardes coupantes de plus de 1 m de long, capables de décapiter un passant. Pourquoi votre département n'a-t-il toujours pas agi pour remplacer ces vitres dangereuses, mettant la Ville de Genève en porte-à-faux en la rendant possiblement responsable par négligence en cas de lésions corporelles graves, voire d'accident mortel?

---

[1] *Mémorial* 182e année: Annoncée, No 42, p. 7167.

4. La GIM, dans son rôle de régie immobilière publique, a tenté de résilier le bail à loyer des locataires de l'arcade commerciale du projet de brasserie culturelle, qui a été voté et élaboré depuis 2009, sous divers prétextes qui ont été contestés au Tribunal des baux et loyers pour leur illégalité et leur caractère de représailles, faisant l'objet d'une plainte pénale (P/1983/2024 – JOO/doc) à l'encontre de la Ville de Genève, soit pour elle M. Alfonso Gomez et deux administrateurs de la GIM.

Monsieur Alfonso Gomez, est-ce que votre département vous échappe ou avez-vous permis ces actions qui mettent la Ville de Genève dans une telle situation de conflit, encourant des frais d'avocat externe avec l'argent des contribuables employé pour votre défense?

5. Me Boris Lachat, fils de Me David Lachat, a été engagé dans les procédures citées *supra*.

Monsieur Alfonso Gomez, à ce jour et depuis le début de ces litiges, quel est le montant des honoraires payés par de l'argent public à des conseils externes, notamment à Me Boris Lachat?

6. Me Boris Lachat, fils de Me David Lachat, a été engagé dans les procédures citées *supra* par votre département au sein duquel la gestion des droits réels et d'établissements publics a été confiée à une collaboratrice du même nom.

Monsieur Alfonso Gomez, quel est le lien familial et/ou relationnel officiel ou officieux entre ces personnes?

7. De nombreuses dénonciations ont été déposées à la Cour des comptes à l'encontre de la GIM. Certaines investigations menées par la Cour des comptes ont démontré que ce département sous la gestion de M. Alfonso Gomez présente de graves dysfonctionnements que toute la population a appris au travers de multiples articles parus dans la *Tribune de Genève*, le *Temps* et *20 minutes*. A ce sujet, je cite notamment un article paru dans la *Tribune de Genève* du 21 juin 2023 qui rapporte «la mauvaise ambiance au sein de la GIM, qualifiée de «toxique» par l'auditeur», et du 15 mars 2024 qui précise que «la crise perdure au sein de la Gérance immobilière municipale. Le taux d'absence a dépassé 16% le mois dernier.»

Monsieur Alfonso Gomez, pourquoi votre département est-il dans une telle tourmente? Votre département avait expliqué et fait peser l'ambiance toxique sur votre prédécesseur, alors que le taux d'absence anormal a été démontré au printemps 2024, soit déjà presque quatre ans après votre arrivée à la gestion de la GIM. Est-ce que vous êtes bien qualifié pour une telle gestion d'un parc immobilier public d'une valeur qui se chiffre en milliards de francs suisses?

8. Un article paru dans la *Tribune de Genève* a révélé les conditions abominables des locaux loués par la Ville de Genève; il est notamment écrit: «Chez moi, il fait 14 degrés le matin et l'humidité dépasse 70%. Un locataire déplore le manque d'entretien de son appartement. La Gérance immobilière municipale répond. La rénovation de l'immeuble n'est pas pour tout de suite.»

Madame Frédérique Perler, pourquoi votre département n'a-t-il pas fait le nécessaire afin d'assurer les obligations minimales d'une propriétaire d'immeuble? Quand est-ce que l'ensemble des bâtiments de la Ville de Genève remplira les obligations des propriétaires en matière énergétique et de sécurité, comme exigé par le Canton de Genève à l'égard de tous les propriétaires privés ou publics?

Monsieur Alfonso Gomez, qu'est-ce que la GIM a pu faire pour dédommager ce locataire qui souffrait du froid à cause de vos manquements?

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

A titre liminaire, le Conseil administratif souhaite faire part de son mécontentement en lien avec la forme de cette interrogation écrite qui, dans son titre, ne respecte pas le minimum de retenue que l'on pourrait attendre de la part d'un conseiller municipal dans l'exercice de son mandat. Le fait de nommer spécifiquement une fonctionnaire et un fonctionnaire pour des faits qui ne sont, à ce stade, que des allégations, n'élève pas le débat au sein de cet hémicycle et est particulièrement démotivant pour des professionnels et professionnelles qui s'engagent quotidiennement pour accomplir leur mission au service de la population.

Cela étant précisé, les différentes questions seront traitées chronologiquement:

1. La Ville de Genève a déposé une demande d'autorisation de construire pour la régularisation de l'affectation des locaux RH du 1er étage. Cette autorisation de construire a été accordée et les travaux se sont terminés en novembre 2024, clôturant ainsi la procédure pour cette partie. En parallèle le Département du territoire (DT) a ordonné à la Ville de déposer une nouvelle demande de régularisation d'affectation. La procédure de régularisation est en cours.

2. Les vitrages de ce bâtiment sont doubles et respectent donc les normes applicables.

3. La réponse a déjà été donnée dans le cadre de l'IE-129: «Les vitrages respectent les normes applicables.»

4. Les réponses ont déjà été apportées dans le cadre de l'IE-129 et de l'IE-120. A ce jour, ni M. Alfonso Gomez ni aucune collaboratrice ou collaborateur de la Ville de Genève n'a été contacté par le Ministère public.

5. Le montant total des honoraires pour ce dossier s'élève, à ce jour, à 135 861 francs.

6. En relevant le caractère diffamatoire de l'adjectif «officieux», il n'y a bien entendu aucun lien de parenté entre la collaboratrice de la Gérance immobilière municipale (GIM) et M[e] Boris Lachat. Le service s'assure systématiquement qu'il n'existe aucun conflit d'intérêts pouvant entacher sa gestion opérationnelle.

7. Nous n'avons pas été informés d'éventuelles dénonciations déposées à la Cour des comptes. Le dernier rapport de cette Cour au sujet de la GIM date de 2012 et conclut: «Il ressort de l'audit de la Cour que la GIM, à l'exception des droits de superficie, démontre une maîtrise satisfaisante des processus liés à son activité et des risques opérationnels et financiers qui en découlent. Ainsi, la gestion des demandes de logements à caractère social, la gestion des attributions de logements à caractère social, la gestion du contentieux, la gestion des travaux courants ainsi que le processus de recrutement des cadres de la GIM sont conformes aux directives réglementaires et internes.» Le point 7 de l'IE-150 fait référence à des dénonciations anonymes transmises à la *Tribune de Genève*, à la suite d'un audit portant sur le climat de travail au sein de la GIM. Les mesures de gestion nécessaires ont été mises en œuvre depuis.

8. Le département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité (DACM) est pleinement conscient des défis liés à l'entretien et à la rénovation de certains bâtiments, notamment ceux qui ont besoin de travaux d'amélioration énergétique et de sécurisation, et nous restons pleinement engagés à garantir des conditions de vie décentes à nos locataires et à respecter nos obligations de propriétaire.

   C'est dans cette optique que M[me] Frédérique Perler a fait voter au Conseil administratif le 23 février 2022 d'une part la proposition PR-1512 de 149 800 000 francs destinée à la mise en conformité énergétique de bâtiments et arcades des patrimoines financier, public et administratif de la Ville de Genève et d'autre part le 28 novembre 2023 la proposition PR-1560 pour un montant de 57 581 800 francs destinée à la rénovation complète de neuf ensembles de logements propriété de la Ville de Genève.

   Par ailleurs, la proposition PR-1703 concernant la démolition et reconstruction d'un immeuble de logements sis rue des Cordiers 8 est en cours d'examen par le Conseil municipal.

La proposition PR-1592 quant à elle prévoit la mise en place de dispositifs de régulation dynamique du chauffage dans 253 bâtiments du patrimoine de la Ville de Genève. Ces nouveaux équipements de mesures, contrôle, régulation (MCR) garantiront une gestion optimale des consommations ainsi que le confort des utilisateurs et locataires grâce à des mesures en continu des températures et de l'humidité. 37 bâtiments sont déjà équipés, les prochains le seront à compter de 2026.

Notons aussi que toutes les demandes d'indemnisations légitimes et fondées sur le plan du droit du bail sont systématiquement prises en compte par la GIM.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général: Le maire:
Gionata Piero Buzzini *Alfonso Gomez*

(Brouhaha. Cloche)

Le président. S'il vous plaît!

7. Réponse du Conseil administratif du 17 septembre 2025 à la motion du 28 octobre 2020 de Mmes et MM. Philippe de Rougemont, Laurence Corpataux, Anna Barseghian, Alain de Kalbermatten, Joëlle Bertossa, Pierre-Yves Bosshard et Rémy Burri: «Genève rénove: programme pour inciter les propriétaires à isoler leurs bâtiments» (M-1572)[1].

TEXTE DE LA MOTION

Considérant:

– l'objectif de la Ville de Genève de réduire de 60% les émissions de CO_2 de la ville d'ici à 2030;
– la première place du logement (chauffages) parmi les secteurs émetteurs de CO_2;
– le plan de rénovation des bâtiments et de sortie du mazout pour les bâtiments appartenant à la Ville;
– la nécessité de voir les mêmes objectifs climat atteints sur les bâtiments appartenant à des privés;
– l'exemple du programme Onex rénove mis sur pied par la municipalité d'Onex dès 2016 pour démarcher les propriétaires privés et déclencher des rénovations thermiques;
– l'exemplarité de ce programme qui met à la disposition des décideurs et décideuses de l'immobilier un panel de prestataires de services pour les aider à mettre en œuvre un projet de rénovation;
– la conclusion du rapport «Onex rénove – retour d'expérience» (2018) qui constate une multiplication par dix du taux de rénovations des bâtiments situés sur la commune et appartenant à des privés;
– l'exemplarité de ce programme, désormais répliqué par Lancy,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de:

– mettre sur pied un programme inspiré par Onex rénove poursuivant le même objectif;
– présenter au Conseil municipal le programme Genève rénove dans les meilleurs délais dans le but de pouvoir atteindre les objectifs climat pour 2030.

---

[1] *Mémorial* 180e année: Rapport, No 4, p. 377.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

La Ville de Genève subit de plus en plus les effets du changement climatique. Les fortes chaleurs ayant conduit au déclanchement de deux alertes canicule de niveau 3 pour l'année 2025 en sont une illustration parmi tant d'autres.

Si l'objectif de maintenir une augmentation de la température moyenne à +1,5°C semble désormais inatteignable, chaque dixième de degré compte. Les impacts du changement climatique vont s'accentuer avec le réchauffement mondial et plus la réduction effective des émissions sera tardive, plus les effets négatifs seront importants.

Tel que mentionné dans la présente motion, le secteur du bâtiment est un gros contributeur aux émissions de gaz à effet de serre. L'activation «énergie et bâtiment» du plan climat communal représente en effet à elle seule près d'un tiers des émissions du territoire de la Ville de Genève.

Conscient de l'importance du rôle qu'ont les administrations communales à l'égard de leurs administrés, le Conseil administratif a décidé, dans le cadre de la Stratégie climat, d'inciter les propriétaires situés sur son territoire à rénover les bâtiments grands consommateurs le plus rapidement possible.

Cette décision se traduit par l'intégration du programme «Genève rénove» auquel participent déjà les communes de Carouge, du Grand-Saconnex, de Lancy, de Meyrin, d'Onex, de Vernier et de Versoix.

Dans un premier temps, un pilote d'une année va être conduit afin de vérifier l'intérêt de la démarche en Ville de Genève et de calibrer, cas échéant, les besoins nécessaires à l'accompagnement de cette démarche à plus long terme.

Le programme du pilote réalisé par la Ville de Genève pourra être présenté au Conseil municipal dans le courant de l'automne 2025. Il sera largement basé sur les actions qu'ont prévu de réaliser les communes qui y participent déjà et qui travaillent actuellement au programme 2026. Un bilan du pilote sera établi à la fin de l'année.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général: *Gionata Piero Buzzini*

La conseillère administrative: *Marjorie de Chastonay*

8. Réponse du Conseil administratif du 17 septembre 2025 à la question écrite du 30 avril 2024 de M. Christo Ivanov: «Nouveau scandale: pourquoi la Ville de Genève privilégie-t-elle un bureau d'ingénieurs lausannois face à un bureau genevois, formateur d'apprentis?» (QE-756)[1].

TEXTE DE LA QUESTION

En tant que pouvoir public, la Ville de Genève est soumise au droit des marchés publics, qui règle l'attribution de mandats au secteur privé dans plusieurs domaines. Les règles applicables découlent d'accords internationaux, de lois fédérales, et surtout de l'Accord intercantonal sur les marchés publics (AIMP). Les directives d'exécution de l'AIMP ont intégré de nouveaux critères en accord avec notre temps, nuançant le principe qui consistait à retenir – simplement – l'offre la plus avantageuse économiquement. Le développement durable et le service après-vente (§ 32 des directives) plaident pour le choix de soumissionnaires établis à proximité de l'adjudicateur, tout comme le critère de la protection des travailleurs et de leurs conditions de travail (§ 7 des directives).

Tout récemment, un bureau d'ingénieurs genevois, reconnu pour son sérieux et formateur d'apprentis, a reçu plusieurs réponses négatives de la part de la Ville de Genève dans le cadre de diverses offres:

– centre sportif du Bois-des-Frères: offre non retenue, marché adjugé à un bureau situé à Ecublens;
– stade de Frontenex: offre non retenue;
– centre sportif de Vessy, accueil temporaire de la première équipe du Servette FC: offre non retenue. Le bureau genevois se classe deuxième, à deux points du premier qui ne forme pas d'apprentis, mais qui obtient curieusement 13 points pour ce critère.

Précisons encore que pour les deux premiers dossiers le bureau genevois avait été contacté par les collaborateurs de la Ville de Genève, qui lui ont assuré que la Ville désirait un bureau genevois pour réaliser les prestations. Ces promesses n'ont malheureusement pas été tenues.

Mes questions sont les suivantes:

– pourquoi le bureau d'ingénieurs genevois est-il systématiquement écarté, notamment au profit d'un bureau lausannois?
– Pourquoi les critères du développement durable et de la formation d'apprentis n'ont-ils pas été pris en considération à leur juste valeur, ce qui a prétérité le bureau genevois?

---

[1] *Mémorial* 181e année: Annoncée, No 55, p. 9616.

– Pourquoi un bureau hors canton, de surcroît non formateur d'apprentis, aurait-il obtenu plus de points pour ce critère que le bureau genevois formateur d'apprentis?

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

En réponse aux interrogations concernant l'attribution de mandats au secteur privé par la Ville de Genève, il convient de rappeler que les procédures d'attribution doivent se conformer à l'Accord intercantonal sur les marchés publics (L 6 05), au Règlement sur la passation des marchés publics (L 6 05.01), à la Directive générale relative à l'attribution des marchés publics (VGE.05.008.v1) ainsi qu'à la Directive départementale du Département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité relative à l'attribution des marchés liés à la construction (D2.05.02.v3). Par ailleurs, les éléments suivants sont à prendre en considération.

Centre sportif du Bois-des-Frères et Stade de Frontenex

Pour le Centre sportif du Bois-des-Frères et le Stade de Frontenex, des procédures de gré à gré ont été suivies et non des procédures ouvertes/sur invitation, le montant en question étant inférieur pour chaque procédure à 150 000 francs.

Dans ce type de procédures, le critère principal observé est celui du prix. Le critère de la formation d'apprentis ou du développement durable n'est pas pris en compte dans l'attribution des points. Ainsi, les bureaux avec une offre plus compétitive sur le plan financier ont obtenu plus de points et, par conséquent, ont remporté le marché.

Le fait qu'un seul bureau spécialisé en ingénierie d'équipements sportifs soit situé à Genève a conduit naturellement à solliciter des bureaux situés hors du canton afin d'obtenir différents devis, conformément à la Directive générale relative à l'attribution des marchés publics (VGE.05.008.v1).

Il convient par ailleurs de souligner que depuis 2025, lors de chaque appel d'offres de gré à gré, la Ville de Genève donne désormais à au moins un bureau ou une entreprise formatrice de la région la possibilité de candidater.

Centre sportif de Vessy

Pour le Centre sportif de Vessy, au vu du montant du mandat à attribuer, une procédure ouverte a été suivie. Dans le cadre de ce type de procédure, la formation d'apprentis est prise en compte. Ce critère permet aux candidats d'obtenir une

note en fonction du nombre d'apprentis formés, sur la base d'attestations. Il est pondéré aux côtés d'autres critères tels que le prix, l'organisation et les références.

Dans ce cas précis, le terrain, appartenant à la Ville de Genève, a été mis à la disposition du Canton de Genève pour permettre la réalisation d'une infrastructure sportive destinée à accueillir temporairement la première équipe du Servette FC. Dans le cadre de ce projet, piloté par le Canton, la Ville de Genève a participé au processus de sélection. Le critère en lien avec la formation d'apprentis a été pris en compte. Ce critère n'a néanmoins pas été suffisant pour que le bureau genevois en question puisse être retenu compte tenu de l'application des autres critères.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général: *Gionata Piero Buzzini*

La conseillère administrative: *Marjorie de Chastonay*

9. Réponse du Conseil administratif du 17 septembre 2025 à la question écrite du 5 février 2025 de M. Durão Francisco: «Accident à l'arrêt Servette du tram 18» (QE-786)[1].

TEXTE DE LA QUESTION

Je reviens sur l'accident qui s'est produit le 2 décembre 2024 à l'arrêt Servette du tram 18. Ce jour-là, vers 18 h, une dame âgée avait trébuché sur le passage piéton et n'avait pas réussi à se relever avant l'arrivée du tram. Elle a succombé à ses blessures en dépit des soins qui lui avaient été prodigués.

Je vous demande quelles mesures concrètes pourraient être prises au niveau de la Ville pour éviter de tels accidents tragiques et sécuriser l'espace public à cet endroit accidentogène.

Je vous remercie pour votre attention.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le Conseil administratif regrette vivement cet accident tragique. Il s'agit là d'une chute sur des rails de tram avec incapacité de se relever rapidement, et non pas d'un accident lié à la priorité des trams. Pour rappel, l'Office cantonal des transports (OCT) est responsable des feux de signalisation et, par conséquent, des traversées piétonnes régulées.

L'ordonnance sur les règles de la circulation routière (OCR, art. 47.2) est claire sur le fait que la priorité revient aux trams et non aux piétons: «Sur les passages pour piétons où le trafic n'est pas réglé, les piétons ont la priorité, sauf à l'égard des tramways et des chemins de fer routiers.» Des démarches de sensibilisation et d'éducation à la population sur la priorité des trams sont régulièrement dispensées, que ce soit par l'OCT et les communes, par les Transports publics genevois (TPG), par les forces de l'ordre, y compris la police municipale auprès des écoles primaires et secondaires.

La configuration des traversées de lignes de trams avec passages piétons de part et d'autre est uniforme sur l'ensemble de la commune. Il existe les trois cas de figure ci-après.

---

[1] *Mémorial* 182e année: Annoncée, No 42, p. 7167.

1. le tram est régulé par un signal lumineux, le marquage de passage piétons est continu d'un côté de la route à l'autre, avec deux boîtes à feux. Tel est le cas à Plainpalais sur l'avenue Henri-Dunant, ou encore à divers carrefours de la rue de Lausanne, ici avec la rue Butini.

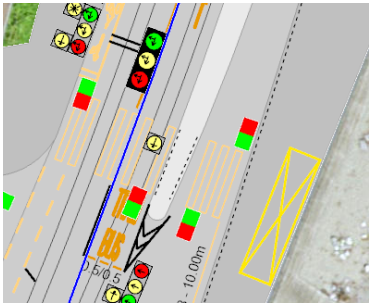

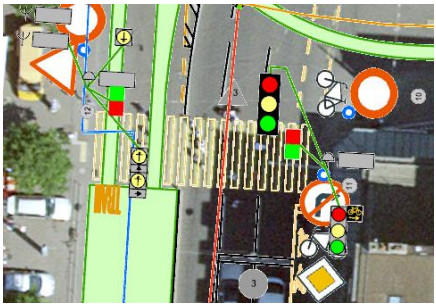

2. le tram n'est pas régulé par un feu lumineux propre, aucun passage piétons n'est marqué sur le site du tram, et les piétons ont deux traversées distinctes, chacune régulée par deux boîtes à feux, de part et d'autre de la traversée marquée.

   Exemples: au carrefour entre la rue de la Servette et l'avenue Wendt (à gauche) ou encore, entre le cours de Rive et le boulevard Helvétique (à droite):

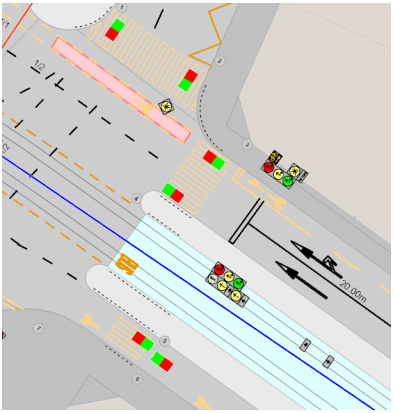

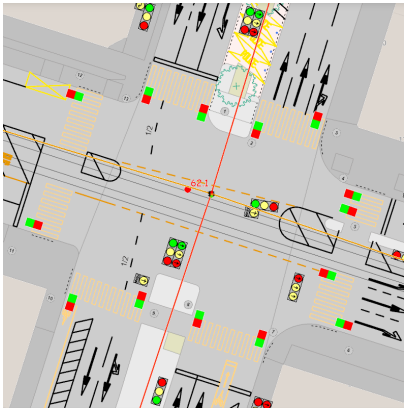

3. Le tram n'est pas régulé par un signal lumineux, et le passage piétons non plus. Aucun marquage piétons ne figure sur les rails. Dans ce cas, le tram est clairement prioritaire.

Ainsi, il y a systématiquement un marquage de passage piétons au sol si la traversée piétonne des rails est régulée. En l'absence de passage piétons sur les rails de tram, le tram est prioritaire en tout temps. Cette configuration systématique assure une bonne lisibilité et une cohérence des aménagements routiers pour la population.

Le Conseil administratif souligne que les trams circulent sur des axes du réseau routier structurant, c'est donc l'OCT qui est l'autorité cantonale compétente pour décider ou non de réguler et marquer des traversées piétonnes sur les rails. C'est également le Département de la santé et des mobilités (DSM) qui est compétent pour gérer la fluidité des transports publics et la régulation lumineuse appliquée à ces derniers.

Dès lors et pour le cas présent de l'arrêt des TPG «Servette», la Ville de Genève va prendre les mesures pour lesquelles elle est compétente, et va ajouter un panneau ordonnance sur la signalisation routière (OSR) «attention tram» des deux côtés des rails. Une mise en place de barrières en quinconce va également être planifiée, pour autant que les gabarits soient suffisants pour leur installation.

Le Conseil administratif espère avoir ainsi clarifié les compétences des différentes administrations et répondu à la demande de M. Durão Francisco et du Conseil municipal.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général: La conseillère administrative:
Gionata Piero Buzzini *Marjorie de Chastonay*

10. Réponse du Conseil administratif du 18 septembre 2025 à la question écrite du 10 février 2025 de M. Daniel Sormanni: «Pour une police de proximité de qualité» (QE-788)[1].

TEXTE DE LA QUESTION

Madame la magistrate,

le Mouvement citoyen genevois souhaite obtenir un éclaircissement concernant la police municipale. En effet, vous avez récemment précisé dans un article du *GHI* les missions de nos agents, mais omis de mentionner celles de nature judiciaire. De plus, vous avez indiqué que le Canton avait bloqué la réforme des polices municipales afin de leur attribuer davantage de compétences en matière de police de proximité.

Cependant, nous avons pris connaissance de la situation délicate de la police cantonale, qui selon son représentant du personnel souffre d'une fatigue importante, d'un manque important d'agents, notamment durant la nuit, les week-ends et pendant les vacances.

Par ailleurs, un nouveau Contrat local de sécurité (CLS) a été signé entre l'Etat et notre commune, visant à articuler les efforts des deux forces pour résoudre les problèmes de sécurité. Or, nous nous interrogeons sur le fait que ce CLS ait été signé alors que l'Etat refuse de revoir les compétences de nos agents en matière de police de proximité. Il est à noter que la Ville de Genève représente près de 50% des agents du canton dans ce domaine.

Ainsi, le Mouvement citoyen genevois se demande si avec le Conseil administratif vous envisagez d'interpeller officiellement la conseillère d'Etat afin de débloquer ce dossier en urgence. Nos concitoyens ont légitimement droit à une protection efficace et il est primordial de garantir une police de proximité de qualité.

Dans l'attente de votre réponse, veuillez agréer, Madame la magistrate, l'expression de mes salutations distinguées.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le Conseil administratif partage pleinement la préoccupation de l'auteur de la QE-788 à propos de la nécessité de garantir une police de proximité de qualité

[1] *Mémorial* 182e année: Annoncée, No 44, p. 7523.

et dont les compétences et les missions répondent aux besoins des habitantes et habitants de notre commune.

Comme la question le mentionne, le sujet de la réforme du dispositif genevois en matière de sécurité de proximité a fait l'objet, ces dernières années, de nombreux échanges entre les communes genevoises et le Canton. Pour rappel, la Cour des comptes avait recommandé, dans un rapport en juin 2019, de faire évoluer le dispositif pour gagner en efficience.

Un protocole d'accord a ainsi été signé le 22 janvier 2020 entre l'Association des communes genevoises (ACG) et le Conseil d'Etat. Il visait à ouvrir un dialogue interinstitutionnel portant sur un éventuel transfert de la police de proximité aux communes, sous condition de reprise des charges et des compétences afférentes.

Un groupe de travail technique, piloté par M. David Hiler et composé de représentants du Canton et des communes, dont la commandante et cheffe du Service de la police municipale (SPM) de la Ville de Genève, a été constitué en juillet 2022. Ce groupe avait pour mission de définir une approche optimale de la police de proximité, en précisant ses missions, sa gouvernance et ses modalités de mise en œuvre (moyens, formation, équipement des agent-e-s, etc.). Un comité de pilotage politique, composé notamment du magistrat cantonal chargé de la sécurité et de magistrat-e-s communaux dont la soussignée, était également constitué.

A l'issue de ces travaux, le principe de la reprise par les communes de la compétence de police de proximité, sous certaines conditions, avait été approuvé à une large majorité par l'assemblée générale de l'ACG en décembre 2023.

Cependant, il s'avère que le Canton semble aujourd'hui privilégier une redistribution de certaines missions, sans transfert plus large de la compétence de la sécurité de proximité aux communes. Celles-ci sont ainsi dans l'attente de la reprise des discussions par le Canton à la faveur de la nouvelle législature qui vient de s'ouvrir. Dans ce contexte, et s'agissant d'un dossier qui engage l'ensemble des communes (pour rappel, il existe 17 polices municipales sur le territoire cantonal), l'ACG demeure l'interlocuteur institutionnel privilégié pour dialoguer avec le Conseil d'Etat et porter une position commune. La Ville de Genève continuera de jouer un rôle actif au sein des différentes instances de discussion.

Cela étant dit, en parallèle des discussions institutionnelles sur la réforme de la sécurité de proximité, la police municipale de la Ville de Genève continue à agir quotidiennement sur le terrain en concertation avec le Canton sur les thématiques sécuritaires prioritaires qui requièrent une coordination accrue. Le Contrat local de sécurité (CLS) formalise ainsi une collaboration opérationnelle spécifique entre

la police cantonale et la police municipale de la Ville de Genève afin de travailler ensemble sur des priorités définies conjointement et ainsi d'optimiser leur présence et leur efficacité sur le terrain.

Le CLS 2025 fixe trois axes de collaboration prioritaires en 2025:

1) La prévention et la lutte contre la délinquance de rue et les incivilités, notamment celles liées à la vente et à la consommation de stupéfiants sur le domaine public;
2) La lutte contre les nuisances sonores émanant d'établissements publics, notamment des dépanneurs, ainsi que les rassemblements sur la voie publique;
3) La prévention et la lutte contre les infractions à la LCR.

En outre cinq secteurs prioritaires d'intervention ont été identifiés:

1) secteur Coulouvrenière/Seujet;
2) Pâquis-Centre, Cornavin et Grottes;
3) Jonction et bords du Rhône (sentier des Saules);
4) plaine de Plainpalais et environs;
5) parc des Acacias/Vernets.

Ces zones ont été déterminées sur la base des constats effectués sur le terrain mais aussi en fonction du Diagnostic local de sécurité 2023 (DLS 2023). Ces secteurs concentrent des problèmes de stupéfiants, d'incivilités, des rassemblements nocturnes ainsi que des nuisances sonores.

Pour conclure, le Conseil administratif de la Ville de Genève reste pleinement mobilisé, à travers ses représentants au sein de l'ACG et la police municipale sur le terrain, à œuvrer aux attentes légitimes de la population en matière de sécurité de proximité.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général: *Gionata Piero Buzzini*

La conseillère administrative: *Marie Barbey-Chappuis*

—***—

M. Daniel Sormanni (MCG). Merci au Conseil administratif pour cette réponse, mais j'aimerais deux éclaircissements… Il est dit à la page 3 de cette réponse que le Contrat local de sécurité (CLS) a notamment pour axe de collaboration «la prévention et la lutte contre la délinquance de rue et les incivili-

tés, notamment celles liées à la vente et à la consommation de stupéfiants sur le domaine public». J'aimerais des précisions sur la façon dont la Ville de Genève agit dans ce domaine-là puisque j'ai souvent entendu dire dans cette salle que la drogue, ce n'était pas de la compétence de la Ville. Je me demande si cet aspect important du CLS est véritablement appliqué.

Il est dit aussi qu'il y a des secteurs privilégiés, si on peut le dire ainsi, où les interventions sont plus ciblées. Il y en a cinq qui sont cités qui concentrent les problèmes de stupéfiants et d'incivilités. J'aimerais donc savoir s'il y a quelque chose qui se passe véritablement dans ce domaine-là.

D'une manière plus générale, on voit bien que, depuis l'analyse de la Cour des comptes, le sujet de la police de proximité avance d'une manière bringuebalante. Ce n'est pas la faute de la Ville de Genève, en l'occurrence. Simplement, il y a eu des discussions et puis elles se sont arrêtées. Ma question est la suivante: est-ce que, aujourd'hui, avec l'arrivée de la nouvelle conseillère d'Etat, les discussions ont repris avec l'Etat sur la question de savoir qui fait quoi? Sauf erreur, en effet, l'Association des communes genevoises (ACG) avait accepté de manière générale le principe de reprendre la police de proximité mais avec les compétences qui vont avec, et le cas échéant avec un certain financement, voire avec le transfert de la police de sécurité cantonale dans les communes.

M^me^ Marie Barbey-Chappuis, conseillère administrative. Merci, Monsieur le conseiller municipal, d'avoir d'abord pris connaissance avec attention de la réponse. Ça fera plaisir à tous les fonctionnaires qui ont travaillé sur ce projet de réponse. Pour répondre à vos deux questions, alors en toute transparence, non, les discussions n'ont pas repris aujourd'hui avec le Canton sur la question de la réforme de la gouvernance de la sécurité de proximité. Une séance est fixée d'ici à la fin de l'année dans le cadre de la Commission consultative de la sécurité municipale. Elle réunit des magistrats communaux, à travers l'ACG, et la conseillère d'Etat chargée de la sécurité. J'imagine que ce point sera mis à l'ordre du jour, et on verra s'il y a une volonté du Canton notamment de rouvrir cette discussion-là.

En ce qui concerne la question des stupéfiants… Si cet axe est défini dans le CLS, c'est précisément parce que les compétences de la police municipale dans le domaine des stupéfiants sont plus limitées que celles de la police cantonale. Ce CLS est donc justement là pour organiser la collaboration entre la police municipale et la police cantonale sur des thématiques dans lesquelles la police municipale n'a pas forcément toutes les compétences. Dans le domaine des stupéfiants – j'ai déjà eu l'occasion de le dire – la police municipale est compétente en matière de consommation et de détention, mais le trafic de stupéfiants est du

ressort exclusif de la police cantonale. Il y a une brigade des stupéfiants qui a pour mission de démanteler les réseaux de trafiquants. C'est pour ça qu'on a inscrit cet axe dans le CLS; c'est justement pour faire des opérations en commun dès lors que la police municipale n'a pas toutes les compétences en la matière.

Des opérations conjointes sont menées par exemple dans le secteur des Grottes, dans le secteur de la Jonction ou du côté du quartier de l'Usine. Ce sont des secteurs qui ont été identifiés sur la base du Diagnostic local de sécurité (DLS). Un nouveau DLS sera publié en 2026 sur la base d'un sondage réalisé auprès de la population, et on pourra ajuster les axes et les secteurs en fonction des résultats de ce nouveau DLS. J'espère avoir répondu à vos questions. Je reste à votre disposition pour en discuter ensemble plus étroitement si vous le souhaitez.

Le président. Merci, Madame la magistrate. Le point suivant, la réponse à la question écrite QE-789, est reporté à la demande de M. Matthias Erhardt en raison de l'absence du maire et magistrat en charge des finances.

11. Réponse du Conseil administratif du 18 septembre 2025 à la question écrite du 4 juin 2025 de M. Valentin Dujoux: «Piscine des Vernets: quelles possibilités pour réduire les bouchons matinaux?» (QE-801)[1].

TEXTE DE LA QUESTION

Genève est une ville d'eau, ceci n'est plus à démontrer. Si cette pratique sportive et de loisir se fait dans le lac, elle se fait aussi dans les bassins municipaux disponibles, notamment au centre sportif des Vernets et à la piscine de Varembé.

Afin de répondre aux nombreux et différents besoins, des horaires nocturnes ont été étendus en 2020 et cette mesure doit être saluée. Toutefois, un embouteillage réside lors des premières heures de la journée, notamment à la piscine des Vernets qui accueille des clubs sportifs (dès 7 h 30), une ligne d'eau réservée aux pompiers et policiers (dès 7 h) et, lors des vacances scolaires, à des camps sportifs (dès 7 h). Cette surutilisation matinale entraîne un inconfort manifeste en surchargeant certaines lignes d'eau et peut entraîner des risques en termes de sécurité.

J'ai conscience que des projets sont en cours, que ce soit aux Eaux-Vives et au Bout-du-Monde. Mais ceux-ci s'inscrivent dans un temps long. Afin de fluidifier au mieux l'utilisation actuelle de ces bassins, je souhaiterais avoir des éléments de réponse pour les questions suivantes concernant la piscine de Varembé:

concernant les horaires nocturnes, est-ce que la fréquentation actuelle répond aux attentes initiales? Permettent-ils de fluidifier la fréquentation des bassins municipaux en réduisant le pic de la fin de la journée?

Est-ce qu'une ouverture plus tôt (6 h 30) certains jours ou certains mois de l'année pourrait être étudiée afin de fluidifier la fréquentation en début de journée?

Concernant l'utilisation matinale, est-il possible de garantir un nombre minimal de lignes aux nageurs qui ne font partie d'aucun club, association ou corporation? Ce, afin de soutenir la pratique de la nage pour les loisirs et l'exercice amateur.

Existe-t-il d'autres pistes pour mieux répartir, à court terme, la fréquentation des Vernets en début de journée?

---

[1] *Mémorial* 183e année: Annoncée, No 5, p. 628.

Question écrite: fluidifier la fréquentation de la piscine des Vernets en début de journée

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

1. Concernant les horaires nocturnes, la fréquentation actuelle répond-elle aux attentes initiales?

Dans une logique d'adaptation continue aux besoins exprimés par les usagers et usagères, l'élargissement des créneaux horaires en soirée, instauré dès 2019 dans les deux piscines municipales de la Ville de Genève, s'est inscrit dans une volonté affirmée de renforcer l'accessibilité aux équipements publics.

Les anciens horaires d'ouverture étaient les suivants:

Lundi:	de 12 h à 19 h
Mardi à dimanche:	de 9 h à 19 h

Dès le 16.09.2019, ils sont passés à un rythme plus soutenu (bassin 50 m):

Lundi:	de 12 h à 22 h
Mardi à jeudi:	de 7 h à 20 h
Vendredi:	de 7 h à 22 h
Samedi:	de 7 h à 19 h
Dimanche:	de 9 h à 19 h

Avec la prolongation des horaires deux soirs par semaine jusqu'à 22 h, l'offre a été améliorée, avec 4 lignes d'eau supplémentaires (le lundi) et 8 lignes supplémentaires (le vendredi). Ces nouvelles prestations correspondaient à une augmentation de 102 h de lignes d'eau par semaine, soit un potentiel d'accueil de 600 à 800 usagères et usagers en plus.

Ce dispositif avait pour principal objectif d'offrir une souplesse d'usage accrue, notamment par rapport aux contraintes professionnelles ou personnelles du public.

A ce jour, la fréquentation effective lors de ces nouveaux horaires n'est pas aussi élevée que ce qui était attendu. Néanmoins, les retours du terrain font part d'un niveau de satisfaction élevé et la pertinence de ces plages horaires élargies est soulignée, les usagers et usagères la considérant comme une réelle valeur ajoutée en termes de confort et de disponibilité des installations.

2. Les horaires nocturnes permettent-ils de fluidifier la fréquentation des bassins municipaux en réduisant le pic de la fin de la journée?

En préambule, il convient de préciser que la fréquentation des bassins varie sensiblement en fonction des tranches horaires:

– en matinée et durant la journée: les bassins sont généralement fréquentés par des publics disponibles spécifiquement à ces moments: seniors, jeunes enfants accompagnés et pratiquants réguliers. La présence des écoles de

natation lors de ces périodes constitue en outre un fort élément structurant dans l'organisation et la mise à disposition des lignes;

– entre 12 h et 14 h: la fréquentation est marquée. Elle se compose majoritairement de personnes qui exercent une activité professionnelle ou estudiantine mettant à profit la pause de midi pour exercer une activité sportive;
– entre 17 h et 20 h: les bassins connaissent un pic de fréquentation marqué. La population d'usagers est, là aussi, principalement constituée d'adolescents et d'adultes venant nager après leur journée de travail ou d'études.

L'ouverture nocturne des piscines a, dans une certaine mesure, permis de contribuer à une fluidification de la fréquentation des bassins municipaux, notamment en soirée. L'adaptation des horaires a certainement aussi encouragé la venue d'une nouvelle clientèle, attirée par ces créneaux élargis.

L'impact de ce dispositif sur la réduction du pic de fréquentation de fin de journée reste cependant limité. Il n'y a en effet pas de véritable «capillarité» entre les tranches horaires, en raison des différences de disponibilités des publics d'utilisateurs.

3. Une ouverture avancée à 6 h 30, certains jours ou mois de l'année, pourrait-elle être étudiée afin de fluidifier la fréquentation en début de journée?

Il est peu probable qu'une ouverture anticipée des piscines à 6 h 30, à certaines périodes de l'année, puisse contribuer à la fluidification de la fréquentation matinale, ce pour deux motifs:

– il convient de relativiser «l'embouteillage» évoqué dans la question écrite: il s'agit généralement d'usagers et usagères arrivé-e-s sur place en avance. La file se résorbe d'ailleurs très vite dès l'ouverture des portes;
– à ce jour, la fréquentation matinale des deux piscines reste conforme aux attentes, avec moins de dix personnes présentes à l'ouverture à 7 h.

En outre, il faut être conscient que plusieurs contraintes opérationnelles et réglementaires, essentielles au respect des normes d'hygiène et de sécurité du public, s'opposeraient à une ouverture anticipée:

– les contrôles sanitaires exigés par le Service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV) doivent impérativement être réalisés avant l'arrivée du public; ceux-ci incluent notamment la vérification de la qualité de l'eau par les mécaniciens piscines. Ces opérations, incontournables, durent environ une heure;
– en parallèle, un contrôle complet de l'hygiène des surfaces, vestiaires, douches, plages – également obligatoire – doit avoir lieu en amont de l'ouverture de la piscine. Ce contrôle est d'une durée similaire.

Le cumul de ces procédures rendrait difficilement réalisable une ouverture dès 6 h 30, sauf à consentir d'importants efforts en termes de réorganisation du service. Elle impliquerait surtout une augmentation conséquente en termes de moyens humains, puisque les collaborateurs et collaboratrices préparant l'ouverture des installations – et donc chargés des tâches évoquées ci-dessus – seraient alors soumis aux dispositions réglant le travail de nuit.

4. Concernant l'utilisation matinale, est-il possible de garantir un nombre minimal de lignes aux nageurs qui ne font partie d'aucun club, association ou corporation? Ce, afin de soutenir la pratique de la nage pour les loisirs et l'exercice amateur.

De manière générale, le Conseil administratif est pleinement conscient de l'importance de la natation de loisir; le Service des sports met donc tout en œuvre pour préserver des espaces dédiés à la pratique libre.

Dans le cadre de la gestion quotidienne des piscines, une attention particulière est donc portée à l'équilibre entre les besoins des différents usagers, notamment les clubs, les écoles de natation et le grand public. La répartition se fait dans un souci constant d'ouverture, d'accessibilité et de promotion de la pratique libre et amateur.

Concernant l'utilisation matinale, des lignes de nage sont systématiquement garanties aux nageurs individuels n'appartenant à aucune structure affiliée. A titre d'exemple, la répartition actuelle des lignes pour le public individuel est la suivante:

Piscine de Varembé

– bassin de 33 m: 5 lignes sur 6 sont réservées au public;
– bassin de 25 m: 2 lignes sur 4 sont également accessibles aux nageurs et nageuses hors clubs.

Piscine des Vernets

– bassin de 50 m: entre 4 et 6 lignes sur 8, selon les jours, sont attribuées au public;
– bassin de 25 m: 2 à 3 lignes sur 4 sont disponibles pour la pratique libre.

Le dimanche, les deux établissements sont intégralement réservés au public, garantissant ainsi un accès optimal aux nageurs amateurs.

S'agissant enfin de la question d'une surutilisation matinale et d'une éventuelle surcharge des lignes d'eau (tous pratiquants confondus), un tel constat n'a pas été formellement effectué à ce jour; cet état de fait a dès lors pour corollaire qu'il n'y a pas non plus de risque sécuritaire avéré. Il convient enfin de préciser que les équipes demeurent dimensionnées de manière à garantir, en tout temps, la sécurité des usagères et usagers.

5. Existe-t-il d'autres pistes pour mieux répartir, à court terme, la fréquentation des Vernets en début de journée?

La fermeture de la piscine de Carouge a engendré une hausse significative de la fréquentation, en particulier aux Vernets, mettant en tension certains créneaux horaires déjà très sollicités.

Comme mentionné au point 3, la fréquentation de début de journée doit cependant être relativisée. Il convient en outre de souligner qu'à moyen terme, la construction en ville de nouvelles piscines est prévue: futur centre sportif des Eaux-Vives, projet du Bout-du-Monde, aménagement de nouveaux bassins scolaires dans les écoles permettant l'accès au public. Des projets sont également envisagés en périphérie de la ville, notamment la future piscine de Pré-Bois, à Vernier. Sans omettre l'ouverture du futur centre aquatique de Carouge, qui viendra remplacer la piscine actuellement fermée pour travaux.

6. Conclusion

La Ville de Genève est naturellement très attentive à favoriser la pratique de cette discipline sportive populaire que constitue la natation (libre ou dans un cadre associatif). Pour ce faire, elle veille à préserver l'équilibre le plus harmonieux possible entre le public et les écoles de natation.

Si l'on considère:

– la fréquentation matinale actuelle de la piscine des Vernets (moins de dix personnes présentes à l'ouverture);
– les coûts qu'entraînerait une ouverture anticipée (cf. point 3, contraintes organisationnelles);
– l'absence de capillarité entre les différentes tranches horaires;
– le fait que les modifications d'heures d'ouverture sont de nature à attirer de nouveaux publics plutôt qu'à répartir les usagers entre les créneaux horaires,
– il paraît peu probable qu'une ouverture anticipée permette d'améliorer la situation du début de journée de manière significative, ce d'autant que l'afflux est relatif.

Cela étant, pour faciliter une entrée plus fluide dans les bassins, le matin, un effort pourrait être porté sur la communication, en rappelant aux usagers et usagères les différentes possibilités de se procurer des billets d'entrée, sur place comme sur internet.

Quant à la fréquentation de la piscine, le public a déjà la possibilité d'en prendre connaissance via le site internet de la piscine, lui permettant ainsi de choisir les créneaux les plus favorables à la pratique envisagée.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général: *Gionata Piero Buzzini*

La conseillère administrative: *Marie Barbey-Chappuis*

12. Questions orales.

Le président. Vous avez une minute pour poser votre question. Monsieur François Bärtschi…

M. François Bärtschi (MCG). Merci, Monsieur le président. Ma question s'adresse à la conseillère administrative Barbey-Chappuis. Elle concerne les problèmes de mendicité qui continuent de pourrir la vie des Genevois un peu dans tous les quartiers. On a parlé la dernière fois de la problématique du quartier des Charmilles où il y a véritablement une dégradation de la situation, mais il est patent que ces pauvres personnes se trouvent sur de nombreux axes genevois, souvent avec des mineurs. Quand on voit de pauvres enfants être déplacés et qu'on laisse faire cette situation, on peut se demander en effet comment ça se fait que les règles de droit ordinaires ne sont pas respectées. Cette situation est indigne de Genève, capitale des droits de l'homme et ville de paix. Elle devient une ville de misère où nous importons malheureusement la misère du monde entier pour nous prélasser dans ces visions tout à fait scandaleuses. Je demande donc à M[me] Barbey-Chappuis ce qui est fait contre ce fléau de la mendicité agressive et de ces mendicités dégradantes. Merci de votre réponse.

(La présidence est momentanément assurée par M[me] Anne Carron, première vice-présidente.)

M^me^ Marie Barbey-Chappuis, conseillère administrative. Merci, Monsieur le conseiller municipal, pour votre question. Ecoutez, je partage votre agacement sur la situation d'un point de vue général, mais je rappelle que le contexte juridique est bien compliqué. Il laisse peu de marge de manœuvre pour la police municipale, et pour la police cantonale d'ailleurs aussi puisque je vous rappelle qu'en juin 2025 le Tribunal fédéral a suspendu l'application de la loi qui interdisait la mendicité dans certains secteurs. Cette décision du Tribunal fédéral a tout simplement eu pour effet de priver la police municipale d'une base légale qui était claire pour intervenir contre la mendicité. Cette loi a donc été suspendue pendant plusieurs mois, et c'est vrai qu'on a vu un appel d'air en matière de mendicité dans les rues de Genève.

Récemment, certaines dispositions de la loi ont pu reprendre. C'est tout récent, depuis la fin du mois de septembre… Il y a donc quelques semaines à peine que nous avons reçu instruction, notamment du procureur général, en ce qui concerne certaines dispositions de la loi. Aujourd'hui, la mendicité peut à nouveau être sanctionnée lorsqu'on adopte un comportement de nature à importuner le public, notamment en utilisant des méthodes envahissantes, trompeuses ou agressives, et il y a effectivement aussi le fait de mendier en étant accompagné d'une ou de plusieurs personnes mineures ou dépendantes.

Depuis la fin du mois de septembre, les cas de mendicité qui tombent sous le coup de ces deux alinéas peuvent de nouveau être sanctionnés, et c'est ce que fait la police municipale. Alors, il faut que ce soit un flagrant délit, mais en tout cas, dans le cadre de ses patrouilles quotidiennes, la police municipale agit dans le cadre légal, quand bien même celui-ci lui laisse peu de marge de manœuvre. Si vous souhaitez des chiffres, on vous les donnera très volontiers.

M. Boris Calame (LC-VL). Je regrette un peu que notre maire ait dû s'absenter, mais comme je lui en ai touché deux mots tout à l'heure, je vais quand même formuler les questions qui ont été évoquées par les commerçants de la rue de Carouge.

Je n'ai pas tout à fait la même lecture que M. Gomez… Il s'est dit offusqué. Moi je lis plutôt le cri de désespoir de ces commerçants. Ils sont probablement, pour certains, dans une situation désespérée et sans doute à deux doigts de mettre la clé sous la porte. On en a parlé en son temps, cette indemnité que nous leur avons proposée, que nous avons adoptée ici, ne représente qu'une part ténue de leurs charges mensuelles et, dans la période particulièrement difficile que l'on vit aujourd'hui, on peut comprendre qu'un certain nombre d'entre eux se demandent comment ils arriveront à passer les fêtes de Noël, voire au-delà.

Je vais lire les questions qui nous ont été adressées, qu'on nous a demandé de rapporter à M. le maire. Il m'a dit qu'il nous répondrait demain, donc je vais

les lire. Il les connaît mais je pense qu'il est normal, par souci de transparence, qu'elles soient communiquées.

La présidente. Oui, je vous rappelle que le temps des questions est d'une minute…

M. Boris Calame. Alors excusez-moi, Madame la présidente… Etant donné que M. Alfonso Gomez connaît les questions, je n'en prendrai qu'une seule, qui est la quatrième de la liste: «Comment le Conseil administratif peut-il accélérer le processus?» Je demanderais en plus: comment le Conseil administratif peut-il produire des avances sur les indemnités potentielles pour que ceux qui sont dans des situations problématiques puissent être sauvés du désastre annoncé?

La présidente. Merci, Monsieur le conseiller municipal. M. le maire vous répondra ultérieurement. La parole est à M[me] Uzma Khamis Vannini.

M[me] Uzma Khamis Vannini (Ve). Je vous remercie, Madame la présidente. Ma question s'adresse à M[me] Barbey-Chappuis. Il se trouve que nous avons fêté sur la plaine de Plainpalais l'anniversaire du Club en fauteuil roulant et qu'au moment où il a fallu utiliser des toilettes, certaines étaient complètement hors service et bouchées. Des personnes qui travaillaient à la Ville m'ont informée que ces toilettes étaient prises en charge par un service externe qui ne venait que quelques fois et qui ne se déplaçait pas le week-end. J'aurais voulu savoir ce qu'il en est puisque c'est un lieu qui est très fréquenté. Si on pouvait au moins faire appel à un numéro qui serait sur la porte, si la situation ne peut être réglée tout de suite…

La présidente. Merci, Madame la conseillère municipale. M[me] Barbey-Chappuis vous répondra demain. La parole est à M. Alexandre Diogo.

M. Alexandre Diogo (S). Merci beaucoup, Madame la présidente de séance. Ma question s'adresse au maire, donc il nous répondra demain, je l'espère. Elle concerne une demande de plusieurs associations de la ville et de la Vieille-Ville relative au statut actuel de la promenade de la Treille, qui est assez compliqué. Il y a la chaussée qui est un peu abîmée et il y a l'état des marronniers… Une lettre

a été envoyée il y a plus ou moins un an, jour pour jour. M. Gomez nous avait indiqué à l'époque qu'un crédit serait déposé par la Ville de Genève au premier semestre 2025 pour refaire les revêtements de la Treille. Or, il semble que ce ne soit pas le cas. Nous voulions donc savoir où en sont ces travaux et si nous pouvons nous attendre à une remise en état de la plateforme de la Treille prochainement.

La présidente. Merci, Monsieur le conseiller municipal. Madame de Chastonay? Non, vous n'avez rien à répondre à ce sujet… D'accord. Alors M. le maire vous répondra ultérieurement. Je vous remercie. La parole est à M. Alexandre Chevalier.

M. Alexandre Chevalier (UDC). Merci beaucoup, Madame la présidente de séance. Ma question s'adresse à M^me^ Bertossa. A la suite du cambriolage rocambolesque du Musée du Louvre, nous avons pris connaissance dans la presse locale des déclarations de M^me^ Charlotte Henry, responsable de la communication du Musée d'art et d'histoire, qui a affirmé qu'aucun renforcement de la sécurité n'était prévu ici à ce jour.

Nous savons qu'à la suite du traumatisme subi par le cambriolage spectaculaire du Musée de l'horlogerie et de l'émaillerie en 2002, la Ville de Genève applique un audit d'Interpol, un protocole commun aux institutions muséales de la Ville de Genève. C'est en l'occurrence depuis 2013. Nous constatons cependant que cet audit a maintenant douze ans. Les pertes, on le sait, ne sont pas forcément financières. Même pour le Musée du Louvre, elles sont souvent inestimables d'un point de vue patrimonial. Alors, malgré l'impression que nous ne risquons pas, grâce à cet audit, de revivre un événement comme celui de 2002 à Genève ou comme celui qui est arrivé récemment au Louvre, les menaces sont toujours présentes.

Les techniques des cambrioleurs, on le sait, évoluent, et considérant que gouverner, c'est prévoir et anticiper les besoins liés notamment aux évolutions technologiques, est-ce que vous pouvez nous dire, Madame la magistrate, sur quelles bases les dispositifs sont adaptés, testés, les formations données? Est-ce qu'il ne serait pas temps finalement, après douze ans, de recommander un nouvel audit à Interpol pour se mettre à jour et adapter notre sécurité pour nos musées?

La présidente. Merci, Monsieur le conseiller municipal. M^me^ Bertossa vous répondra demain. La parole est à M^me^ Yasmine Menétrey.

M^me^ Yasmine Menétrey (MCG). Merci, Madame la présidente. Madame la conseillère administrative, vous venez de nous annoncer que la directrice de la Nouvelle Comédie avait engagé deux collaborateurs frontaliers, alors même que la Ville de Genève compte de nombreux professionnels du spectacle et travailleurs qualifiés qui sont actuellement en recherche d'emploi. Les institutions bénéficiant d'un financement public substantiel ont, selon moi, un devoir d'exemplarité, et c'est celui de favoriser prioritairement l'emploi local et de contribuer activement à la vitalité du tissu artistique et économique genevois.

Cette situation ne vous paraît-elle pas problématique? Et surtout, quelles mesures concrètes la Ville de Genève entend-elle mettre en place afin de garantir que les postes financés par l'argent public bénéficient en priorité aux résidents genevois et aux artistes locaux? Pourquoi pas eux?

La présidente. Merci, Madame la conseillère municipale. M^me^ la magistrate Bertossa vous répond.

M^me^ Joëlle Bertossa, conseillère administrative. Merci beaucoup pour votre question. On parle en réalité seulement de deux postes, et ce ne sont pas du tout des frontaliers. Ce sont des personnes qui vivent maintenant en ville de Genève, qui venaient de bien plus loin que la région périphérique. Ça a été fait en totale légalité. Il ne s'agit en l'occurrence pas d'artistes. Ce sont des postes de direction – de chargé de communication et d'adjointe de direction. Ce ne sont pas des comédiens, des comédiennes, des techniciens ou des techniciennes mais des postes assez spécifiques.

Il se trouve que ces personnes ont en toute légalité été choisies après une mise au concours faite dans les règles. En d'autres termes, les offres ont été transmises à l'Office cantonal de l'emploi avant qu'on n'ouvre le poste. Après, vous pouvez critiquer les choix, mais il se trouve que ces recrutements ont été faits en parfaite légalité et que les personnes qui ont été choisies étaient les plus à même de remplir le cahier des charges qui était demandé par la Direction.

M^me^ Fabienne Beaud (LC-VL). Ma question s'adresse à M^me^ de Chastonay et concerne le Terrain d'aventures que possède la Ville aux Vernets dans le quartier des Acacias. C'est un quartier en pleine mutation urbanistique, dont, surtout, la densité de population est en pleine augmentation. Dans le cadre de l'aménagement du parc des Sports, le Terrain d'aventures semble perdre son lieu, alors que celui-ci dispose d'arbres et d'endroits ombragés pour que les enfants des Acacias puissent se mettre au frais quand il fait très chaud.

Ce parc a aussi un avantage extraordinaire, c'est qu'il permet de sensibiliser nos enfants à l'environnement et de les mettre en contact avec la nature. Alors j'aimerais savoir, puisqu'il est prévu que le plan d'aménagement du parc des Sports soit communiqué, si vous allez jeter un œil attentif à ce projet d'ici à la fin de l'année afin que le Terrain d'aventures puisse rester au même endroit.

La présidente. Merci, Madame la conseillère municipale. Mme de Chastonay vous répondra ultérieurement. La parole est à M. le conseiller municipal Mathieu Romanens.

M. Mathieu Romanens (UDC). Merci, Madame la présidente de séance. Ma question s'adresse à l'ensemble du Conseil administratif. J'ai appris que la maison de quartier de la Jonction avait organisé deux événements entre le 6 et le 19 octobre, dans le cadre d'un cycle intitulé Palestine. Il s'agissait de conférences, de spectacles, d'ateliers, de films et de culture palestinienne. Jusque-là, pas de souci, bien évidemment. *(Brouhaha.)*

Toutefois, j'ai appris que cet événement, soutenu officiellement par notre Ville, comptait comme participants notamment Soha Bechara, une militante communiste libanaise ayant des affinités avec le Hezbollah, qui est une organisation reconnue comme étant terroriste dans de nombreux pays du monde, Apartheid Free Zone, qui ne cache pas sa volonté de discriminer tout ce qui vient d'Israël, ce qui constitue de la discrimination également, ainsi que la Chorale anarchiste. *(Brouhaha.)*

Ma question est donc la suivante: comment la Ville de Genève garantit-elle que ses ressources ne sont pas utilisées pour soutenir des groupes extrémistes qui pourraient utiliser ces ressources à des fins illicites?

La présidente. Merci, Monsieur le conseiller municipal. Mme Kitsos vous répondra demain. La parole est à Mme Meierhofer.

Mme Charlotte Meierhofer (EàG-UP). Merci, Madame la présidente. Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, ma question s'adresse, je crois, à l'ensemble du Conseil administratif. Dommage que M. le maire soit parti… Nous sommes dans une ville internationale, et vous pouvez imaginer que pour nous qui sortons de pays où il y a des guerres, des frustrations, c'est une ville de paix. Aujourd'hui, nous remarquons qu'il y a vraiment de

la souffrance dans les rues à Genève. Je vois tous les jours des gens qui dorment sur des matelas par terre avec des valises, avec des enfants. Pour une petite ville comme Genève, vraiment, je ne sais pas d'où viennent ces personnes, mais il n'y a pas un endroit où les loger?

La présidente. Merci, Madame la conseillère municipale. Mme Kitsos vous répondra demain. La parole est à M. Sormanni.

M. Daniel Sormanni (MCG). Merci, Madame la présidente. Ma question s'adresse à Mme Bertossa; on va parler un peu de la Comédie, de ce que nous voyons dans la presse et de ce que l'on nous raconte… C'est un peu la Comédie, la Comédie-Française peut-être, ou la commedia dell'arte… Ce n'est pas la même chose mais on peut s'en inspirer.

Tout de même, des engagements de proches venus de France… C'est étrangement similaire à ce qui s'est passé lors de son passage dans un théâtre à Orléans. *(Ndlr: la directrice de la Comédie, Mme Chavrier.)* C'est totalement similaire. La dégradation du climat de travail… Idem à ce qui s'est passé à Orléans. Une gestion interne opaque, personne n'est au courant… Nous nous posons dès lors la question, et je vous pose cette question parce que la FAD n'avait pas vraiment d'information sur ce qui se passe depuis que Mme Chavrier a pris la direction de la Comédie. Il semble en tout cas que rien ne soit remonté à la FAD. Peut-être aujourd'hui, mais c'est peut-être un peu tard.

Je poursuis… Tensions répétées entre la direction et les équipes artistiques et techniques, des milieux culturels genevois dénigrés et écartés… «Petites productions suisses de m…»… *(Ndlr: transcription de l'acronyme PPSDM, prétendument prononcé par l'intéressée et révélé dans la presse.)* Tout de même, je pense que tout ça n'a pas été dit pour rien. Tout cela est parfaitement inadmissible et scandaleux. Alors je prends évidemment acte que vous avez mandaté la Cour des comptes, Madame la magistrate, mais c'est clair que des explications circonstanciées doivent être données et des mesures prises. En ce qui nous concerne, nous souhaitons pour le moins que la directrice soit suspendue, voire révoquée, compte tenu des tensions actuelles et des plaintes des milieux culturels genevois qui se sont exprimés – je ne l'ai pas inventé, je les ai entendus…

La présidente. Il faut conclure ou poser votre question, Monsieur Sormanni…

M. Daniel Sormanni. Je vais tout de suite conclure… Ils se plaignent effectivement d'être écartés et dénigrés. Merci, Madame la magistrate.

M^me^ Joëlle Bertossa, conseillère administrative. Merci, Monsieur le conseiller municipal, ça me permet de donner quelques éléments que je n'ai pas pu donner avant. Effectivement, un article est sorti tout à l'heure sur la gouvernance de M^me^ Chavrier, et de nouveau avec des accusations qui à mon avis sont calomnieuses… Moi, j'ai reçu un courrier de l'équipe du Centre dramatique national d'Orléans qui soutient son ancienne directrice et qui réagit à toutes les accusations qui ont été prononcées à son encontre. J'ai donc parfois tendance à croire plutôt les personnes qui travaillaient avec elles que les journaux.

Par rapport à l'acronyme, sachez que M^me^ Chavrier va porter plainte pour calomnie. Elle dit qu'elle n'a jamais prononcé ces mots et elle va aller jusqu'en justice pour le prouver. Moi, je ne peux pas commenter des mots que je n'ai jamais entendus. J'ai plutôt tendance à croire les gens. Vous considérez peut-être que je suis naïve, mais je fais pareil avec vous.

Par rapport à la gouvernance de la FAD, la gouvernance de ces grandes institutions, c'est peut-être effectivement une bonne question à se poser. Mais moi, je me pose la question de vos représentants dans les organes de gouvernance de ces grandes institutions… Comment est-ce qu'on peut être plus transparent qu'en ayant des représentants de chacun de vos partis au sein de la fondation? Je veux dire, ils étaient au courant de tous les engagements, et ceux-ci, je le répète, ont été faits de manière totalement droite et légale.

La FAD est toujours prévenue de ce qui se passe. Elle a été mise au courant dès le mois de février des problèmes RH qu'il y avait en interne à la Comédie. Elle s'en est emparée et a mis en place tout ce qu'il fallait mettre en place dans ce genre de cas, avec la commission du personnel. Donc voilà, si vous avez une meilleure solution, je suis tout à fait preneuse. On y réfléchit beaucoup au sein du département car il y a parfois en effet des dysfonctionnements. A mon avis, il n'y en a pas à la Comédie et il n'y en a pas au sein de la FAD, mais la question de la forme de gouvernance se pose dans d'autres structures.

M^me^ Michèle Roullet (PLR). Ma question s'adresse aussi à M^me^ Bertossa. Elle concerne également la Comédie mais elle aura une teneur tout à fait différente de celle de mon préopinant. Le Parti libéral-radical n'a pas l'habitude de lancer des accusations sans qu'il y ait des preuves. A cet égard, Madame la magistrate, nous aimerions vous remercier pour les éclaircissements que vous avez apportés en début de séance; ils seront peut-être vérifiés avec des auditions.

Nous vous remercions en tout cas pour les premières précisions que vous avez données ainsi que pour les indignations dont vous avez fait part concernant le déferlement d'insultes sur les réseaux sociaux. Je les partage également. Il y a quelques excités et quelques enragés qui déversent leur haine sur les réseaux sociaux, et c'est d'autant plus déplorable quand ils viennent du monde du théâtre. Ils devraient peut-être cogiter la pensée de Matthias Langhoff qui disait que «le théâtre est l'art d'organiser le scandale» et pas de le créer.

J'en viens à ma question… Vous avez dit en commençant vos explications: «C'est dans son cahier des charges.» J'ai essayé d'aller voir le cahier des charges mais il est inaccessible par internet et il n'est pas public. Est-ce que nous pourrions recevoir ce cahier des charges au sein du Conseil municipal ainsi que cette convention tripartite qui concerne la Comédie?

M^me^ Joëlle Bertossa, conseillère administrative. Merci, Madame Roullet, vous me faites chaud au cœur… Le cahier des charges et le projet artistique de la Direction de la Comédie sont dans la convention de subventionnement que vous pouvez à mon avis trouver en ligne parce que c'est totalement transparent. Sinon je vous la transmettrai volontiers, ainsi qu'au plénum.

La présidente. Merci, Madame la magistrate. La parole est à M^me^ Lena Rey.

M^me^ Lena Rey (MCG). Merci, Madame la présidente de séance. Ma question s'adresse à M^me^ la conseillère administrative Bertossa. Le temps manque de visibilité à côté de la Maison Saint-Gervais où un certain brouillard semble s'être abattu durant le Fesses-tival. Il proposait, je cite, «un petit tour dans la spirale infinie des diversités, des identités, des corps et (…) des sexualités grâce à un tourbillon d'événements toujours plus alléchants…». Parmi eux, une initiation au *sensation play* appartenant à la famille des pratiques BDSM *(ndlr: bondage, discipline, domination, soumission, sado-masochisme).* Le reste, je ne peux même pas en parler ici, c'est trop osé…

C'est un événement audacieux, disons-le, qui a manifestement trouvé grâce aux yeux de la Ville de Genève puisqu'elle figure parmi les sponsors officiels. Mais en parcourant attentivement le budget 2025, je n'ai trouvé trace nulle part ni de la participation financière de la Ville à ce projet ni même de la mystérieuse Fondation pour les arts de la scène et des expressions culturelles pluridisciplinaires, laquelle semble s'être volatilisée entre deux pages comptables.

Ma question est donc double: sur quelle ligne budgétaire cette subvention transite-t-elle? Mais surtout, est-il prévu en 2026 qu'on *raie* cette aide au Fesses-

tival ou qu'on la *ré*édite? Merci de dissiper si possible cette zone de turbulence culturelle pour que, sur ce dossier au moins, le climat redevienne clair. *(Applaudissements.)*

M^me^ Joëlle Bertossa, conseillère administrative. Je vous donnerai des compléments demain. Merci pour cette question et merci de nous avoir redonné le sourire. Il y avait aussi un festival à Lausanne qui s'appelait la Fête du slip que je trouvais particulièrement drôle…

En fait, toutes les subventions n'ont pas de lignes nominatives. Les grands festivals obtiennent au bout d'un certain temps une ligne nominative que vous trouvez dans le budget. Eux, j'imagine qu'ils doivent être dans une autre ligne qui est plus globale. Je vais donc me renseigner et je vous répondrai demain par rapport au soutien financier et à la ligne où il figure. En tout cas, en ce qui me concerne, il figurera également au budget 2026.

M^me^ Danièle Magnin (MCG). Vous savez que je siège ici pour la dix-huitième année… *(Exclamations. Applaudissements.)* Alors je ne vais pas vous annoncer ma démission, mais je voudrais dire ici que le SCM dont nous avons besoin, qui travaille pour nous, qui nous est très utile, est selon moi maltraité depuis que je siège dans cette institution. On était d'abord au Palais Eynard… Allez, oust! Dégagez! Puis on est allé à la rue Pierre-Fatio, c'était encore un endroit relativement agréable, avec un immeuble récent.

On est maintenant au 44, rue de la Coulouvrenière… Alors je voudrais faire un petit rappel sur la responsabilité de l'employeur qui est bien sûr la Ville de Genève. Il y a une loi sur le travail qu'on appelle loi sur le travail, d'ailleurs, et qui mentionne que le taux d'humidité des locaux dans lesquels on travaille doit être compris entre 30 et 40% environ. Au-dessous ou au-dessus, c'est défavorable à la santé. A la Coulouvrenière, on a un vieux bâtiment qui prend l'eau, qui n'est pas étanche, avec un personnel qui, lorsqu'il y a de fortes pluies, travaille les pieds dans l'eau. Selon moi, ce n'est pas conforme à notre législation.

Ma question est la suivante: quand est-ce que le SCM sera traité avec égard et respect? Allez-vous accessoirement faire des travaux d'étanchéité desdits locaux ou leur retrouver éventuellement des locaux plus sympathiques, plus agréables? Ma question s'adresse bien sûr à la conseillère administrative chargée des travaux.

La présidente. Merci, Madame la conseillère municipale. M^me^ de Chastonay vous répondra demain. La parole est à M. François Mireval.

M. François Mireval (S). Merci, Madame la présidente de séance. Ma question s'adresse à M^me^ Barbey-Chappuis, magistrate en charge de la sécurité et du domaine public. Il y a quelques années, Madame la magistrate, ce délibératif a augmenté, entre autres à votre initiative, les rémunérations des agents de la police municipale, compte tenu des spécificités de leur métier, alourdissant ainsi les charges courantes de la municipalité de plusieurs millions. Or, une statistique récente de la SUVA recense les principaux métiers les plus dangereux en Suisse. Et dans cette liste, je ne trouve nulle trace des agents municipaux. Je trouve par contre les employés de la Voirie. Je vous pose donc la question, Madame la magistrate. Pour tenir compte de cette réalité de dangerosité au sein de cette corporation professionnelle, quand envisagez-vous d'adapter la rémunération des employés de voirie?

M^me^ Marie Barbey-Chappuis, conseillère administrative. Oui, merci, Monsieur le conseiller municipal, vous faites référence à deux aspects. Il y a la question de la pénibilité qui, en l'occurrence, a été traitée à travers une réforme récente pilotée par le département de M. le maire, Alfonso Gomez. Les ouvriers de la Voirie bénéficient désormais de cette mention selon laquelle ils exercent des métiers particulièrement pénibles. Ils bénéficient dès lors de conditions de retraite plus avantageuses que le reste des employés de la Ville de Genève. L'aspect de la pénibilité des métiers est pris en compte aujourd'hui par la Ville de Genève à travers cette possibilité de faire une cessation d'activité anticipée, contrairement aux autres employés de la Ville de Genève.

S'agissant de la police municipale, alors je trouve un peu léger de laisser entendre que la classe salariale supérieure dont ils bénéficient désormais n'était pas forcément justifiée. Je rappelle quand même que ça a fait l'objet d'un processus qui a été mené là aussi par la DRH. Ce n'est donc pas le département de la sécurité et des sports en tant que tel qui a décidé tout seul de cette classe salariale. Ça faisait suite à la modification d'un cahier des charges, puisque des compétences judiciaires qui n'existaient pas auparavant doivent désormais être exercées par les agents de la police municipale. Je n'ai plus la date précise en tête mais c'est depuis 2016 ou 2018.

C'est donc à la suite de cette modification du cahier des charges, de l'introduction de compétences judiciaires supplémentaires liées au procureur général, puisque les agents de la police municipale doivent rendre des comptes finalement au procureur général dans le cadre de leur procédure, que cette nouvelle classe salariale leur a été attribuée par le Conseil administratif *in corpore*. Il y a aussi d'autres professions en Ville de Genève qui ont bénéficié de classes salariales supplémentaires à la suite de modifications des cahiers des charges. Il n'y a donc pas un privilège qui aurait été accordé de façon indue aux agents de la police

municipale. Bien au contraire. Ils ont attendu très longtemps pour pouvoir bénéficier de cette possibilité. Ils ont fait preuve, je dois le dire, d'une patience relativement grande. Je crois que M. Sormanni pourra témoigner puisqu'il a plaidé pendant plusieurs années aussi la cause des agents de la police municipale au sein de ce plénum.

Donc voilà, il y a des aspects très différents. Il y a la question des métiers dits très pénibles, qui est traitée à travers la cessation d'activité anticipée – les employés de la Voirie en bénéficient, les agents de la police municipale n'en bénéficient pas – et il y a la question des compétences judiciaires qui ont été ajoutées dans les cahiers des charges des agents de la police municipale. C'est ce qui a justifié qu'ils aient une classe salariale supplémentaire. J'espère avoir été à peu près claire.

M^me^ Elisabeth Brodard (UDC). Ma question s'adresse à M^mes^ les conseillères administratives Barbey-Chappuis, Kitsos et de Chastonay. Le Quai 9 est aujourd'hui un lieu où injection et consommation se font en public, où les déchets s'accumulent et où familles, élèves et passants sont confrontés à des sollicitations sexuelles. Cette situation est intenable. Elle met en danger la population, crée de la crainte chez des mineurs qui fréquentent le secteur et déshonore les personnes vulnérables qui fréquentent ce site. Ces dernières, souvent en grande fragilité, ont besoin d'un cadre plus digne et plus sécurisé. Actuellement, ni elles ni la population ne bénéficient d'une protection suffisante.

Ma question est simple… Mesdames les conseillères administratives, quelles mesures concrètes et immédiates comptez-vous prendre pour rétablir sécurité et dignité autour du Quai 9? Il est urgent d'agir avant que la situation ne se détériore davantage.

M^me^ Marie Barbey-Chappuis, conseillère administrative. Merci, Madame la conseillère municipale. Vous êtes récente au sein de Conseil municipal, je fais donc volontiers un petit historique des mesures qui ont été prises par le Conseil administratif.

Je rappelle d'abord que la question du crack est pilotée par le Canton puisqu'il s'agit d'abord d'un problème sanitaire, de santé publique qui a une répercussion sur l'espace public et sur la sécurité dans l'espace public. La Ville de Genève a été très aux avant-postes de cette question puisqu'elle a alerté le Canton en 2021 déjà quant à la dégradation de la situation.

Il faut dire que la crise du crack ne touche pas que la Ville de Genève; elle touche hélas toutes les grandes villes suisses, voire européennes, voire du monde.

Il n'y a pas de recette miracle. Si vous en avez, je suis tout à fait preneuse. Mais ce qui est certain, c'est que nous avons alerté le Canton en 2021 ou en 2022. Le Canton a élaboré ensuite un plan crack, qui a été présenté en 2023 et qui contient toute une série de mesures. Il y avait notamment l'ouverture d'une salle annexe au Quai 9 dédiée spécifiquement aux consommateurs de crack. La Ville de Genève a mis à disposition la parcelle en question pour que cette annexe puisse ouvrir. Elle a ouvert tout récemment. C'est là encore le Canton qui pilote le dossier. Nous avons aussi renforcé les patrouilles de la police municipale. Le Canton a fait de même. Il y avait il y a maintenant deux ans des montants qui étaient prévus au budget du Grand Conseil pour engager des nouveaux policiers cantonaux dédiés spécifiquement à cette crise. Ce plan crack se déploie donc aujourd'hui.

Evidemment que la situation n'est pas satisfaisante – je pense qu'on peut tous le concevoir. On met le plus de moyens possible, notamment au niveau sécuritaire, en tout cas du côté de la police municipale. Le département de M[me] Kitsos est aussi mobilisé à travers différents services qui dépendent de son département. Mais encore une fois, je rappelle que le plan crack est piloté par le Canton, et qu'il s'agit d'abord de résoudre cette crise sanitaire.

En Suisse, la politique des quatre piliers avait fait ses preuves à l'époque de la crise de l'héroïne, mais l'héroïne avait cet avantage, si vous me permettez, qu'on avait des produits de substitution, en l'occurrence la méthadone. Pour le crack, on n'a pas de produit de substitution. Donc aujourd'hui, c'est vrai qu'on est face à un fléau dont on essaie de minimiser au maximum les conséquences sur l'espace public. Ce n'est pas simple. La stratégie que la Ville pousse auprès du Canton aujourd'hui, c'est de faire en sorte de contenir en tout cas les consommateurs aux abords immédiats de Quai 9 pour éviter qu'ils ne se dispersent dans les quartiers alentour, notamment du côté des Grottes, ou qu'ils se retrouvent dans les halls d'immeuble ou dans les caves. Car c'est vrai qu'avec l'hiver qui arrive, c'est une inquiétude de retrouver ces consommateurs dans les entrées d'immeubles.

On fait donc le maximum avec toutes les forces en présence. On a renforcé les effectifs sur le secteur des Grottes, aux dépens d'autres quartiers. Donc voilà. Ça fait maintenant trois ans qu'on s'attelle à cette problématique qui nous occupe tous les jours, qui m'occupe en l'occurrence quasiment tous les jours et qui occupe tous les jours les agents de la police municipale. On pousse avec le Canton pour trouver des solutions, mais si vous avez des recettes miracles, je serai la première intéressée et je pense que mes homologues des autres villes seront aussi particulièrement intéressés.

La présidente. Merci, Madame la conseillère administrative. Madame Kitsos, c'est à ce sujet que vous vouliez intervenir?

M^me^ Christina Kitsos, conseillère administrative. On a le temps?

La présidente. Oui…

M^me^ Christina Kitsos, conseillère administrative. M^me^ Barbey-Chappuis a été très complète, et en tenant le timing…

La présidente. Très bien, merci. La parole est à M^me^ Vanessa Klein.

M^me^ Vanessa Klein (HP). Merci, Madame la présidente. Ma question s'adresse à M^me^ Marie Barbey-Chappuis. Depuis le déplacement des bateaux et des cabanes de pêcheurs vers le nouveau Port-Noir, une large portion du quai Gustave-Ador s'est libérée, offrant un potentiel important au bord du lac.

Aujourd'hui, cet espace reste essentiellement minéralisé et pas ou peu aménagé, malgré quelques installations temporaires fort appréciées durant l'été. La situation ouvre une réflexion intéressante sur la valorisation de ce site exceptionnel, tant du point de vue paysager que des usages dans l'espace public. Ma question est la suivante: la Ville de Genève envisage-t-elle d'y mener un projet d'aménagement afin d'y intégrer davantage de végétation, d'ombre, de mobilier et d'en faire un espace de détente et de convivialité accessible toute l'année?

M^me^ Marie Barbey-Chappuis, conseillère administrative. Merci, Madame la conseillère municipale. Cette question est traitée au sein d'un comité de pilotage qui réunit là aussi le Canton et la Ville, puisque les compétences sont imbriquées entre les deux échelons, voire avec l'échelon fédéral quand on parle du lac. Vous savez aussi qu'une initiative acceptée il y a un certain temps par la population de la ville de Genève interdit toute construction pérenne sur les quais. *(Ndlr: l'initiative populaire municipale IN-3, «Sauvons nos parcs au bord du lac!».)* C'est donc très contraint d'un point de vue patrimonial aussi.

Aujourd'hui, ce qui est à l'étude, notamment à l'amont et à l'aval du Jet d'eau, c'est de voir dans quelle mesure on arrive à étendre une zone dite de baignade sur le modèle des Bains du Jet d'eau qu'on a lancés il y a deux ans, qui fonctionnent très bien mais qui sont encore sous forme provisoire. Nous travaillons avec les services cantonaux sur une image directrice qui englobe toute cette partie qui va des ateliers et du centre de sécurité Rade, qui doit être démoli et reconstruit parce

qu'il est extrêmement vétuste, à la zone de baignade en amont et en aval du Jet d'eau afin de voir comment on peut faire cohabiter les différents usages dans ce secteur. Il y a le loisir, il y a la baignade, il y a aussi tout ce qui touche à la navigation. La police doit aussi être dans ce secteur-là pour des questions de rapidité opérationnelle. Les discussions sont en cours.

Encore une fois, on est dans un cadre très contraignant d'un point de vue patrimonial et d'un point de vue paysager. Il y aura peut-être des nouvelles rangées d'arbres, l'avenir le dira, mais il n'y aura pas de nouvelles constructions en dur sur ces quais puisque l'initiative IN-3 notamment nous l'interdit. La seule dérogation qu'il y aura, dont vous serez d'ailleurs saisis, ce sera certainement pour le centre de sécurité Rade qui doit être démoli et reconstruit. On passera devant le Conseil municipal pour vous présenter ce projet quand il sera prêt. Ce sera en 2026 ou 2027.

Nous travaillons aussi sur des nouveaux pavillons de glaciers puisqu'ils sont là aussi à bout de souffle. Nous allons travailler avec les services cantonaux et les services patrimoniaux pour imaginer les futurs pavillons, en espérant pouvoir aboutir en tout cas sur un projet d'ici à la fin de la législature.

M. Didier Lyon (UDC). Ma question s'adresse à M. Gomez, maire de Genève, et à M^me^ de Chastonay. Alors que la reprise de la circulation du tram est prévue pour le 5 décembre prochain, la situation des commerçants de la rue de Carouge reste alarmante. A ce jour, aucune indemnité n'a été versée, les dossiers s'accumulent et les réponses du Conseil administratif se font attendre, parfois depuis des mois.

Combien de demandes d'indemnisation ont été réellement reçues, examinées et approuvées? Pourquoi tant de lenteur alors que les pertes économiques sont bien réelles? Et surtout, quelles actions concrètes le Conseil administratif compte-t-il lancer immédiatement pour soutenir la relance – notamment à travers des bons d'achat solidaires et des campagnes de communication fortes – , ramener les clients dès le mois de décembre et redonner vie à cette rue? En somme, comment le Conseil administratif justifie-t-il cette inaction face à l'urgence économique que vivent nos commerçants de la rue de Carouge? J'ai dit.

M^me^ Marjorie de Chastonay, conseillère administrative. Monsieur le conseiller municipal, merci pour votre question. Elle a déjà été posée tout à l'heure, et M. Gomez a répondu en partie dans son introduction lors du point de séance des communications du Conseil administratif.

Moi, je réponds volontiers sur les questions de travaux, mais aussi de manière générale sur les questions d'indemnisation. A partir du mois de décembre, j'aurai la charge de m'occuper de la suite puisque là on se concentre seulement sur la proposition qui a été acceptée par votre plénum. Comme ça a été annoncé, les indemnisations sont en cours, les dossiers sont reçus. Il y a des adresses sur le site de la Ville de Genève pour savoir à qui envoyer son dossier d'indemnisation. Tout est lancé.

Alors effectivement, on fait le maximum du côté du département des finances, de l'environnement et du logement, comme de celui du Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité dont j'ai la charge, en termes de travaux mais aussi en termes de réponses aux associations de commerçants, aux commerçants, aux habitants et à toutes les personnes qui nous interpellent à ce sujet. C'est pour ça que je vous réponds aussi, à vous les élus. C'est important pour nous de donner des réponses et d'aller vite. On fait le maximum. On est allé très vite, ça a déjà été dit.

Les procédures d'indemnisation sont lancées, mais attention, je rappelle qu'elles sont lancées pour la période d'indemnisation allant de juin à décembre. Pour la suite, eh bien le protocole d'accord a été signé par la Ville de Genève, le Canton, les Services industriels de Genève et les TPG, et nous utiliserons une autre méthode, celle de l'Office cantonal du génie civil, pour évaluer quelle est la meilleure méthode pour la ville de Genève et les commerçants puisque les travaux de la rue de Carouge ne s'arrêteront pas en décembre. En décembre, c'est le tram qui revient, mais les travaux vont continuer en tout cas encore deux ans. Nous sommes donc en train d'étudier avec les différents co-maîtres d'ouvrage la suite à donner sur la question des indemnisations, en sachant qu'il y a plus de 200 commerces à la rue de Carouge et que c'est effectivement une problématique que nous avons à cœur de soutenir. Nous devons aller au plus vite car nous avons conscience de l'urgence. Nous sommes en pleine empathie.

Je vous rappelle aussi qu'il y aura une séance publique si jamais pour expliquer la suite des travaux. Elle aura lieu le 17 novembre, le soir. On pourra donc aussi répondre à des questions. Sinon, tout est sur internet.

(La présidence est reprise par M. Ahmed Jama, président.)

M. Tobias Schnebli (EàG-UP). J'ai été extrêmement choqué d'apprendre que la police municipale donne depuis le mois de septembre des amendes à des parents, je suppose, d'enfants roms qui mendient dans nos rues. C'est ce que j'ai bien compris de la réponse de M^me^ Barbey-Chappuis.

Mais ma question s'adresse à Mme Christina Kitsos, cheffe du département de la cohésion sociale et de la solidarité. Est-ce que la Conseil administratif est d'accord avec cette politique consistant à amender une partie de la population de la ville de Genève qui se trouve être cette population de roms qui vient de manière saisonnière exercer une activité que l'on peut considérer comme on veut mais qui est une activité qui leur est lucrative. Est-ce que le Conseil administratif est d'accord de punir ces familles, de les punir du seul fait qu'elles respectent les droits les plus fondamentaux de leurs enfants? Je rappelle que la Suisse a été condamnée pour crime contre l'humanité par rapport à la façon dont elle a traité notamment les enfants des populations yéniches et autres populations nomades suisses.

Le président. Monsieur, vous avez une minute pour poser votre question…

M. Tobias Schnebli. D'accord, je conclus… Je salue aussi la question qui a été posée par ma collègue Charlotte Meierhofer. Je sais que c'est extrêmement compliqué…

Le président. Veuillez conclure, Monsieur le conseiller municipal.

M. Tobias Schnebli. … de gérer les droits de ces enfants de manière qu'ils soient pleinement reconnus, en Suisse notamment. Trouver des hébergements, trouver des places de crèche pour ces enfants, c'est compliqué, mais je me demande si la Ville fait quelque chose dans ce sens. Merci beaucoup. Pardon.

Mme Marie Barbey-Chappuis, conseillère administrative. Merci, Monsieur le conseiller municipal, mais moi ce que je trouve choquant, c'est que vous attendiez de la police municipale qu'elle n'applique pas la loi. En l'occurrence, ce qu'on demande à des agents de la police, c'est d'appliquer la loi, toute la loi, rien que la loi, avec toute la dignité humaine et le respect que l'on doit attendre d'elle. C'est ce qu'elle fait.

Le procureur général nous a dit qu'il fallait reprendre l'application de certaines dispositions de cette loi, qui est une loi cantonale. La police municipale n'a pas de marge de manœuvre pour décider tout d'un coup de ne pas appliquer une loi qui est une loi cantonale. C'est aussi simple que cela. Je vous lis l'alinéa que le procureur général nous a dit de reprendre: «Quiconque «aura mendié en étant accompagné d'une ou plusieurs personnes mineures ou dépendantes» sera

puni d'une amende de 2000 francs au moins. Voilà aujourd'hui la disposition. Quand un agent de la police municipale est confronté à cette situation, eh bien, son devoir d'agent de la police municipale, c'est d'appliquer la loi. Il serait fautif de ne pas le faire. Voilà, c'est aussi simple que cela.

Alors d'un côté j'ai le Mouvement citoyen genevois qui me dit que la police municipale devrait appliquer encore plus la loi, de l'autre j'ai Ensemble à gauche et Union populaire qui me dit qu'il ne faudrait pas appliquer la loi… *(Brouhaha.)*

Le président. S'il vous plaît, écoutez la réponse…

M^me^ Marie Barbey-Chappuis, conseillère administrative. Moi, ce que je demande à nos agents, c'est simplement d'appliquer la loi selon les directives du procureur général. Je pense que c'est à lui que l'on doit répondre, pas à vous, avec tout le respect que j'ai pour vous, Monsieur le conseiller municipal.

Je rebondis aussi sur ce que me disait M. François Bärtschi. Si vous estimez que la situation aujourd'hui n'est pas satisfaisante, Monsieur le conseiller municipal – et je vous rejoins assez là-dessus, je dois dire –, eh bien, charge à vos députés au Grand Conseil dont vous êtes, je crois, Monsieur Bärtschi, d'élaborer une loi qui tienne la route et qui ne sera pas une fois de plus cassée par la justice. Cela permettra comme ça aux agents de la police municipale d'appliquer une base légale qui est claire pour tout le monde et qui ne sera pas remise en cause par les uns et par les autres. Ce sera beaucoup plus simple pour tout le monde.

13. Propositions des membres du Conseil municipal.

Néant.

14. Interpellations.

Néant.

15. Questions écrites.

Néant.

Le président. On s'arrête là et on se retrouve à 20 h 30. Je vous souhaite bon appétit à tous.

Séance levée à 19 h.

SOMMAIRE

1. Exhortation 3412

2. Communications du Conseil administratif 3412

3. Communications du bureau du Conseil municipal 3418

4. Election d'un membre du Mouvement citoyen genevois pour faire partie du conseil de la Fondation communale pour le développement des emplois et du tissu économique en ville de Genève (Fondetec) (RCM, art. 130, lettre B) i) 3421

5. Réponse du Conseil administratif du 27 août 2025 à l'interpellation écrite du 7 décembre 2024 de M. Simon Brandt: «Quelles sont les affectations envisagées pour la parcelle de la campagne Masset (villa Zep)?» (IE-145) 3423

6. Réponse du Conseil administratif du 24 septembre 2025 à l'interpellation écrite du 5 février 2025 de M. Luc Barthassat: «Dénonciations à la Cour des comptes et plainte pénale à l'encontre de la Ville de Genève, soit pour elle M. Alfonso Gomez et deux fonctionnaires» (IE-150). 3427

7. Réponse du Conseil administratif du 17 septembre 2025 à la motion du 28 octobre 2020 de M^mes^ et MM. Philippe de Rougemont, Laurence Corpataux, Anna Barseghian, Alain de Kalbermatten, Joëlle Bertossa, Pierre-Yves Bosshard et Rémy Burri: «Genève rénove: programme pour inciter les propriétaires à isoler leurs bâtiments» (M-1572). 3432

8. Réponse du Conseil administratif du 17 septembre 2025 à la question écrite du 30 avril 2024 de M. Christo Ivanov: «Nouveau scandale: pourquoi la Ville de Genève privilégie-t-elle un bureau d'ingénieurs lausannois face à un bureau genevois, formateur d'apprentis?» (QE-756) 3434

9. Réponse du Conseil administratif du 17 septembre 2025 à la question écrite du 5 février 2025 de M. Durão Francisco: «Accident à l'arrêt Servette du tram 18» (QE-786). 3437

10. Réponse du Conseil administratif du 18 septembre 2025 à la question écrite du 10 février 2025 de M. Daniel Sormanni: «Pour une police de proximité de qualité» (QE-788) 3440

(Interventions) 3442

11. Réponse du Conseil administratif du 18 septembre 2025 à la question écrite du 4 juin 2025 de M. Valentin Dujoux: «Piscine des Vernets: quelles possibilités pour réduire les bouchons matinaux?» (QE-801) 3445

12. Questions orales 3450

13. Propositions des membres du Conseil municipal 3468

14. Interpellations 3468

15. Questions écrites 3468

Le mémorialiste:
Gérard-Philippe Riedi